

Année universitaire 2020 - 2021

Ecole de Droit

**DOCUMENT COMPLEMENTAIRE AUX
REGLES RELATIVES AUX ETUDES ET
A L'EVALUATION DES CONNAISSANCES**

Conseil de Gestion de l'Ecole de droit : avis favorable le 21/07/2020
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22/09/2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Conformément aux Règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances, il convient de définir les modalités spécifiques à la composante :

Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé :

- 30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures
- 1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus.

Contrôle de l'assiduité aux enseignements :

Licence Professionnelle	Master
L'assistance aux enseignements évalués en contrôle continu est obligatoire. Le contrôle de l'assiduité sera effectué par les enseignants, via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement.	Le contrôle de l'assiduité sera effectué, via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires de formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.

Nombre d'absences tolérées pour les épreuves d'évaluation continue :

La composante distingue-t-elle les absences justifiées des absences injustifiées (oui/non) :

Licence Professionnelle	Master
Non Licence pro Notariat L'étudiant est considéré comme défaillant au-delà de deux absences par matière. Licence pro DGHS L'étudiant est considéré comme défaillant au-delà de trois absences par Unité d'Enseignant (UE)	Oui Le contrôle d'assiduité est placé sous la responsabilité de l'enseignant chargé du cours. Au-delà de deux absences dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant dans la matière, sauf en cas d'absences justifiées. Dans le cas d'absences justifiées et en fonction de leur nombre, l'enseignant peut déclarer l'étudiant défaillant ou pondérer la note finale à la baisse.

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en évaluation initiale malgré les modalités de compensation, l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2^{nde} chance les EC qu'il n'a pas validés.

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES
COMPETENCES**
Année universitaire 2020 - 2021

CAPACITE EN DROIT

Conseil de Gestion de l'Ecole de droit : avis favorable le 21/07/2020
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22/09/2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Nadine BREGHEON, nadine.bregheon@uca.fr

Contact en scolarité : (NOM Prénom, adresse de messagerie)

Scolarité de l'Ecole de droit : scola.droit@uca.fr

Stages

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative

Evaluation des connaissances

Accès à la salle d'examen

Retard toléré : 30 minutes pour les épreuves de 1 heure et deux heures

1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en évaluation initiale malgré les modalités de compensation :

- l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2nde chance les EC qu'il n'a pas validés.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Maquettes de la formation :

Crise sanitaire

Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, les examens initialement prévus en présentiel

dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance de la façon suivante :

- pour les enseignements dont le volume horaire est de 30h : l'évaluation terminale sera une épreuve écrite à distance d'une durée de 3 heures.

- pour les enseignements dont le volume horaire est de 12h : l'évaluation terminale sera une épreuve écrite à distance d'une durée de 1 heure.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

Capacité en droit 1^{ère} année

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			2 ^{nde} chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
EC 1 : Introduction au droit		1	EvT		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : Droit constitutionnel		1	EvT		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 3 : Institutions administratives		1	EvT		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 4 : Droit public													
EC 5 : Droit privé													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE			2 ^{nde} chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
EC 1 : Droit des obligations		1	EvT		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : Droit commercial		1	EvT		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 3 : Droit des personnes et de la famille		1	EvT		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 4 : Droit européen		1	EvT		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Lorsque l'année d'étude n'est pas entièrement obtenue, chaque semestre validé est conservé. Dans les semestres non validés, les notes supérieures ou égales à la moyenne sont conservées.

L'inscription en 2^{ème} année est possible pour les candidats qui ont validé un semestre d'enseignement de la 1^{ère} année.

Capacité en droit 2^{ème} année

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			2 ^{nde} chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
EC 1 : Droit administratif		1	EvT		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : Droit civil notarial		1	EvT		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 3 : Economie politique		1	EvT		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 4 : Droit public													
EC 5 : Droit privé													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE			2 ^{nde} chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
EC 1 : Droit du travail		1	EvT		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : Droit pénal		1	EvT		1	O	10 min	1	O	10 min	1	E	1H
EC 3 : Procédure civile		1	EvT		1	O	15 min	1	O	15 min	1	E	1H
EC 4 : Finances publiques		1	EvT		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Lorsque l'année d'étude n'est pas entièrement obtenue, chaque semestre validé est conservé. Dans les semestres non validés, les notes supérieures ou égales à la moyenne sont conservées.

Conformément aux textes qui prévoient et fixent le régime du certificat de capacité en droit, l'obtention de ce diplôme ouvre l'accès aux études de droit avec :

- L'entrée en 1^{ère} année de licence en droit pour les titulaires de la capacité en droit,
- L'admission directe en 2^{ème} année de licence en droit pour les étudiants qui ont validé l'ensemble des 2 années d'étude avec une moyenne au moins égale à 15/20



**SCOLARITÉ LICENCE
DROIT ÉCONOMIE GESTION**

Université Clermont Auvergne

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2020 - 2021**

**Licence
ADMINISTRATION
ECONOMIQUE ET SOCIALE**

Conseil de Gestion de l'Ecole de droit : avis favorable le 21/07/2020
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22/09/2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is written over a horizontal line.

Françoise PEYRARD

ORGANISATION DE LA FORMATION

Responsable pédagogique de la licence AES

- Sébastien Marchand, sebastien.marchand@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- Responsable N1 : Nadine Bregheon, nadine.bregheon@uca.fr
- Responsable N2 : Mélanie Albaret, melanie.albaret@uca.fr
- Responsable N3-AES : Sébastien Marchand, sebastien.marchand@uca.fr
- Parcours N3-Métiers de l'immobilier : Bernard Piganiol, bernard.piganiol@uca.fr

Contact en scolarité

- Responsable de scolarité : Christelle Montigné, christelle.montigne@uca.fr
- Scolarité N1 : scola.l1.deg@uca.fr
- Scolarité N2 : Andrée Sauton, andree.sauton@uca.fr
- Scolarité N3 : Magalie Cousteix, magalie.cousteix@uca.fr

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET STAGES

Article 1. Dispositions générales

Le Portail des Licences DEG comporte quatre mentions : Droit, Economie, Gestion et AES.

Chaque mention est structurée en 3 niveaux (N1, N2 et N3) de deux semestres chacun. (Cf. Annexes). Ces semestres sont organisés en unités d'enseignement (UE) **regroupées en blocs de connaissances et compétences (bloc fondamental, bloc transversal, bloc complémentaire)**. Une unité d'enseignement peut être composée d'une ou plusieurs matières (ou « éléments constitutifs ») (cf. Annexes).

La structure de la licence AES permet aux étudiants **de personnaliser leur cursus de plusieurs manières** :

- a) Niveau 1 uniquement
 - **3 parcours dans le bloc transversal** : "Standard" ; "Remédiation" ; "RéoPass : passeport pour l'orientation et l'insertion"
- b) Niveaux 1 et 2 – **blocs d'UE au choix dans le bloc complémentaire** : droit ; économie-gestion ; sciences sociales ; professionnalisantes (uniquement en N2) ; arbitrage sportif (sur dossier)
- c) Niveau 3 : un parcours au choix entre AES et métiers de l'immobilier.

L'inscription aux UE des blocs complémentaires (N1 et N2) ou au parcours (N3) est à faire obligatoirement en ligne (<https://inscription.uca.fr>). Au premier semestre **en cas d'absence de choix, l'étudiant sera affecté d'office aux UE sciences sociales du bloc complémentaire**. Au semestre suivant, en l'absence de choix, l'étudiant sera affecté automatiquement **à aux UE du bloc complémentaire** du semestre précédent.

L'étudiant peut changer **de bloc d'UE dans le bloc complémentaire** à chaque semestre. **Une fois ce choix effectué, celui-ci est définitif pour le semestre** en question.

Pour les étudiants redoublants et les étudiants « **Ajournés Admis Conditionnels** » AJAC (cf. article 9), l'inscription n'est pas automatique et est obligatoire sur le site d'inscription (<https://inscription.uca.fr>). Pour les AJAC, il est nécessaire de s'inscrire aux 2 années.

Article 2. Cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD)

Article 2.1 Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux (CM) ou en travaux dirigés (TD).

Des groupes de cours magistraux peuvent être constitués au semestre 1 (S1) et semestre 2 (S2) pour les UE de tous les blocs.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail, les étudiants ayant obtenu le statut responsable associatif, étudiant artiste, engagement réserviste et les sportifs de haut niveau. Les demandes doivent être adressées *uniquement* à la Scolarité.

Article 2.2 Assiduité

La présence en TD de toutes les Unités d'Enseignement est obligatoire et contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

Pour les TD, à partir de la 3ème absence dans une même matière, à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière. Il bénéficie alors des évaluations de seconde chance. Le principe de l'assiduité aux TD est maintenu en cas de passage en séances à distance synchrones. L'assiduité en TD synchrone sera contrôlée par appel via la visioconférence ou utilisation de Moodle.

En cas d'absence à un contrôle continu (CC), se reporter à l'article 4 (relatif aux évaluations).

Article 2.3 Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 2.4 Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017, le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances.

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant **selon la capacité d'accueil des groupes choisis**,
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...),
- obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...).

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés. Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après (cf. maquettes). Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaire d'un RSE :

- Etudiant salarié (joindre un certificat de l'employeur précisant la nature de l'emploi, le nombre d'heures hebdomadaires effectuées, la durée du contrat de travail)
- Etudiant en situation de handicap permanent ou temporaire (joindre un certificat du Service de Santé Universitaire)
- Etudiant chargé de famille (joindre un justificatif)
- Etudiant bénéficiant à l'UCA d'un statut permettant un RSE (joindre la décision de l'Université) : (préciser le statut)
- Etudiant inscrit en double cursus (le RSE n'est possible que dans l'inscription seconde)
- Etudiante enceinte (joindre les documents attestant cet état)
- Etudiant en situation de longue maladie (joindre un certificat du Service de Santé Universitaire)
- Etudiant entrepreneur (joindre un justificatif)

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines après la date de début de semestre ou 2 semaines après la signature d'un contrat de travail. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. La demande doit être effectuée pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'étude et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime spécial d'études avec des aménagements d'examens est validé dans les conditions suivantes :

- a) Pour l'évaluation initiale :

- les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,
 - les matières évaluées exclusivement en évaluation continue (EvC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,
 - pour les matières évaluées en partie en évaluation terminale (EvT) et en partie en évaluation EvC, aucune épreuve de substitution à l'EvC ne sera organisée, la note obtenue en EvT sera retenue à la matière.
- b) Pour l'évaluation en seconde chance, un rattrapage est organisé par matière (EC) à l'exclusion des parcours professionnels pour les mentions Droit et AES.

Article 2.5 Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 2.6 Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement des Licences du portail DEG se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

Article 3. Stages

Pour toute demande de stage, les étudiants doivent en amont remplir la demande de convention de stage disponible sur l'ENT. La demande et les pièces justificatives doivent être adressées à la scolarité au minimum 1 mois avant le début du stage. L'étudiant saisit sa convention de stage sur l'application « P-Stage » dans l'ENT sous réserve de validation administrative et pédagogique.

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

Article 3.1 Stages dans les mentions AES et Droit

En dehors des dispositions spécifiques prévues dans les parcours professionnels de la licence mention AES et Droit, le stage complémentaire est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, sous réserve du respect des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Les stages doivent être effectués en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens. Sa durée est au minimum de trois jours ouvrés. Une restitution sous forme de synthèse est demandée au stagiaire.

Spécificités des parcours professionnels des mentions Droit et AES : la durée du stage obligatoire est de six semaines minimum. Les stages doivent être effectués en dehors des périodes et horaires de cours et d'examens. Le stage est affecté de 6 ECTS pour le parcours « Métiers de l'Immobilier » et de 3 ECTS pour le parcours « Assistant Juridique ». Pour ce dernier une alternative (mémoire) à l'obligation de stage peut être proposée par le responsable de la formation ou le responsable d'année, sous réserve de pouvoir justifier d'une recherche effective de stages infructueux.

Article 3.2 Stages dans la mention Gestion

Le stage complémentaire est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, dans la limite d'un stage par année universitaire, sous réserve des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Le stage doit être effectué en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens. Sa durée est au minimum de 4 semaines et au maximum de 12 semaines. Une restitution sous forme de synthèse est demandée au stagiaire.

Article 3.3 Stages dans la mention Economie

Le stage complémentaire est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, dans la limite d'un stage par année universitaire, sous réserve des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Le stage doit être effectué en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens. Sa durée est au minimum de 4 semaines.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées **par des épreuves en EvC ou EvT**, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance de la façon suivante :

- **pour les enseignements évalués à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu (CC) : l'évaluation terminale est neutralisée (prise en compte uniquement des notes en CC)**
- **pour les enseignements évalués uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve à distance d'une durée d'une heure**
- **pour les enseignements évalués uniquement par une évaluation terminale du type mémoire ou oral : pas de changement**

Article 4.1 Evaluation en EvC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- L'évaluation continue est constitué d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence **justifiée** à une épreuve évaluée en EvC programmée ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence aux EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.
- En cas d'absence **non justifiée** à une épreuve évaluée en EvC programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en 2^{nde} chance.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité de la licence dans un délai de 3 jours à partir du 1^{er} jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original par la poste.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

** Liste non exhaustive. En dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.*

Article 4.2 Evaluation en EvT

L'absence aux évaluations terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la session de seconde chance en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'étude.

Article 4.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte des examens pour les étudiants en situation de handicap sur le site du SUH et affichée sur le lieu d'enseignement.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

Article 5. Organisations des examens

Article 5.1 Principes

Pour les matières évaluées exclusivement en évaluation continue, il n'y a pas d'évaluation terminale lors de la phase d'évaluation initiale.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une évaluation initiale et une seconde chance en fin d'année universitaire.

Article 5.2 Evaluation initiale

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont définies en annexes.

Article 5.3 Seconde chance : Etudiants concernés

Les étudiants admis (ADM) en évaluation initiale ne sont pas concernés par la seconde chance. Tous les étudiants ajournés (AJ), ajournés admis conditionnels (AJAC) et défaillants (DEF) à la session initiale sont concernés. Un étudiant passe l'épreuve de seconde chance pour tout semestre non validé et non compensé.

Les étudiants boursiers AJ ou DEF sont obligés de se présenter à la seconde session (présence aux examens contrôlée par le CROUS).

Article 5.4 Seconde chance : Modalités

L'étudiant passe l'épreuve de seconde chance pour toutes les matières non validées dans le cadre d'une UE non validée, qu'elles aient été évaluées en EvC ou en EvT lors de l'évaluation initiale. La meilleure des 2 notes entre l'évaluation initiale et la seconde chance est retenue. Si l'étudiant a été défaillant en évaluation initiale, seule sa note de 2^{nde} chance sera prise en compte.

Article 5.5 Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 30 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé.

VALIDATION ET ADMISSION

Article 6. Crédits, Compensation et Capitalisation

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs matières, chaque matière est affectée d'une valeur en ECTS (cf. Annexes).

Chaque semestre comporte 30 ECTS. La licence est obtenue après validation de 180 ECTS (6 semestres rapportant chacun 30 ECTS). L'échelle des valeurs en coefficients est identique à celle des crédits. Toute unité d'enseignement validée est acquise définitivement et capitalisée. Toute matière obtenue avec une note supérieure ou égale à 10/20 est acquise définitivement et capitalisée.

Attention : les matières évaluées à la fois en EvT et en EvC sont acquises uniquement si la moyenne EvT + EvC est supérieure ou égale à 10/20. En seconde chance, la note obtenue remplace les notes (EvT + EvC) si celle-ci est supérieure à la note de l'évaluation initiale.

Article 6.1 Règles de Compensation au niveau 1

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres consécutifs de la même année universitaire. Si ces compensations sont infructueuses, l'étudiant doit passer les épreuves en seconde chance.

Article 6.2 Règles de Compensation au niveau 2

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, annuellement entre unités d'enseignement d'un même bloc. La validation du niveau 2 nécessite à la fois:

- la validation du bloc compétences fondamentales (moyenne supérieure ou égale à 10/20) ;
- l'obtention d'une moyenne sur l'ensemble des UE du niveau 2 supérieure ou égale à 10/20.

Le bloc compétences transversales et le bloc compétences complémentaires sont compensables entre eux ou avec le bloc compétences fondamentales. Le bloc compétences fondamentales n'est pas compensable avec le bloc compétences transversales et le bloc compétences complémentaires. Si ces compensations sont infructueuses, l'étudiant doit passer les épreuves en seconde chance.

Article 6.3 Règles de Compensation au niveau 3

Mentions Droit et AES

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, annuellement entre unités d'enseignement d'un même bloc. La validation du niveau 2 nécessite à la fois:

- la validation du bloc compétences fondamentales (moyenne supérieure ou égale à 10/20) ;
- l'obtention d'une moyenne sur l'ensemble des UE du niveau 2 supérieure ou égale à 10/20.

Le bloc compétences transversales et le bloc compétences complémentaires sont compensables entre eux ou avec le bloc compétences fondamentales. Le bloc compétences fondamentales n'est pas compensable avec le bloc compétences transversales et le bloc compétences complémentaires. Si ces compensations sont infructueuses, l'étudiant doit passer les épreuves en seconde chance.

Mention Economie

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, annuellement entre unités d'enseignement d'un même bloc. La validation du niveau 3 nécessite à la fois:

- la validation du bloc compétences fondamentales (moyenne supérieure ou égale à 10/20) ;
- l'obtention d'une moyenne sur l'ensemble des UE du niveau 3 supérieure ou égale à 10/20.

Le bloc compétences transversales et le bloc professionnalisation sont compensables entre eux ou avec le bloc compétences fondamentales. Le bloc compétences fondamentales n'est pas compensable avec le bloc

compétences transversales et le bloc professionnalisation. Si ces compensations sont infructueuses, l'étudiant doit passer les épreuves en seconde chance.

Mention Gestion

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, annuellement entre unités d'enseignement d'un même bloc. La validation du niveau 3 nécessite à la fois:

- la validation du bloc compétences fondamentales (moyenne supérieure ou égale à 10/20) ;
- l'obtention d'une moyenne sur l'ensemble des UE du niveau 3 supérieure ou égale à 10/20.

Le bloc compétences fondamentales n'est pas compensable avec le bloc compétences transversales. Si ces compensations sont infructueuses, l'étudiant doit passer les épreuves en seconde chance.

Article 6.4 Règles de Compensation pour les qualifications complémentaires

Pour les étudiants inscrits en qualification complémentaire, les **UE** choisies pour cette qualification complémentaire se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Article 7. Jury d'examen

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jurys notamment pour l'obtention de la mention.

Article 8. Mention

La mention au diplôme est calculée sur la base de la dernière année d'études. Les seuils sont les suivants :

- mention Très Bien : moyenne supérieure à 16/20.
- mention Bien : moyenne supérieure à 14/20 et strictement inférieure à 16/20.
- mention Assez Bien : moyenne supérieure à 12/20 et strictement inférieure à 14/20.

Article 9. Progression des études

Le passage au niveau 2 a lieu si :

- l'étudiant(e) a obtenu les 60 crédits qui correspondent aux semestres 1 et 2 du niveau 1 ;
- ou si l'étudiant(e) a validé un minimum de 45 crédits dans l'année. L'étudiant devra alors valider le niveau en cours, ainsi que les crédits non validés du niveau précédent. L'étudiant doit privilégier les enseignements et examens du niveau inférieur. La compatibilité des examens et des emplois du temps ne sont pas garantis. **L'étudiant peut renoncer au statut d'AJAC.**

Le passage au niveau 3 a lieu si :

- l'étudiant(e) a obtenu les 120 crédits qui correspondent aux deux premiers niveaux de la licence;
- ou si l'étudiant(e) a obtenu 60 crédits du niveau 1 et validé au minimum 45 crédits du niveau 2. Dans ce cas, l'étudiant(e) inscrit au niveau 3 devra obtenir les crédits manquants du niveau inférieur. L'étudiant doit privilégier les enseignements et examens du niveau inférieur. La compatibilité des examens et des emplois du temps ne sont pas garantis. **L'étudiant peut renoncer au statut d'AJAC.**

Le passage au niveau 3 pour les parcours Assistant Juridique et Métier de l'immobilier des mentions Droit et AES est conditionné à la satisfaction d'une procédure de sélection.

PASSERELLES ET CHANGEMENTS D'ORIENTATION

Article 10. Passerelles

Après le S1, le passage dans une autre mention se fait automatiquement. A noter que si l'étudiant n'a pas validé le S1 de la précédente mention, il devra, à la seconde chance, valider le semestre manquant portant sur les matières du S1 de la nouvelle mention.

Après le S2, sauf dispositions spécifiques (voir infra), si l'étudiant a suivi **les UE du bloc complémentaire** de la mention demandée du niveau 1, le passage est automatique sous condition que l'étudiant ait validé les UE de ce bloc complémentaire. S'il n'a pas suivi **les UE du bloc complémentaire** de la mention demandée, le changement de mention est soumis à la décision du responsable de la mention demandée.

Après le S3 et le S4, sauf dispositions spécifiques (voir infra), le changement de mention est soumis à la décision du responsable de la nouvelle mention. A noter que si l'étudiant n'a pas validé le S3 de la précédente mention, il devra, lors des épreuves de seconde chance, valider le semestre manquant portant sur les matières du S3 de la nouvelle mention.

Article 10.1 Passage de la licence mention Droit vers la licence mention Economie ou mention Gestion

Avec une qualification complémentaire Economie (QC) : à l'issue du S4, l'étudiant ayant obtenu une QC économie de la mention Droit est admis automatiquement en S5 de la mention Economie.

Avec une qualification complémentaire Gestion (QC) : à l'issue du S4, l'étudiant ayant obtenu une QC gestion de la mention Droit est admis automatiquement en S5 de la mention Gestion.

Article 10.2 Passage d'une licence mention Economie ou Gestion vers une licence mention Droit ou AES

Avec une qualification complémentaire (QC) : à l'issue du S4, l'étudiant ayant obtenu une qualification complémentaire droit ou sciences sociales dans la mention Economie ou dans la mention Gestion est admis automatiquement en S5 de la mention choisie (Droit ou AES).

Article 10.3 Passage de la licence mention Gestion vers la licence mention Economie et inversement

Ce passage est automatique après le S2 et le S3. Après le S4, si l'étudiant a suivi **les UE du bloc complémentaire** de la mention demandée, le passage est automatique sous condition que l'étudiant ait validé **les UE du bloc complémentaire** de la mention demandée, (avec ou sans QC).

QUALIFICATIONS COMPLÉMENTAIRES ET DOUBLE LICENCE

Article 11. Inscription

L'étudiant doit prendre une inscription administrative supplémentaire pour l'obtention d'une qualification complémentaire (QC) ou d'une double licence. La date limite d'inscription est fixée 15 jours après le début des cours magistraux. Les étudiants AJAC (ajournés et admis conditionnels) sont exclus de ces 2 dispositifs.

L'inscription administrative en double licence est conditionnée au suivi et à la validation des **UE du bloc complémentaire** de la mention demandée, relatives à la deuxième licence et à l'avis favorable du Comité Licence Droit-Economie-Gestion via une commission pédagogique. Pour les étudiants en réorientation au cours du premier cycle des études supérieures, un imprimé de VES pour accéder aux doubles-diplômes est à retirer à la scolarité. Seuls les étudiants ayant obtenu un avis favorable de la commission de VES pourront y accéder.

Article 11.1 Inscription en qualification complémentaire (QC)

L'inscription administrative supplémentaire a lieu en niveaux 1 et 2. L'étudiant doit obligatoirement suivre les **UE du bloc complémentaire** correspondant **au bloc fondamental de sa mention** pour accéder à une QC.

Pour la qualification complémentaire économie de la mention Droit

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Droit et les **UE en Economie du bloc complémentaire** (QC) des S1, S2, S3 et S4.

Pour la qualification complémentaire gestion de la mention Droit

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Droit et les **UE en Gestion du bloc complémentaire** (QC) des S1, S2, S3 et S4.

Pour la qualification complémentaire droit de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie et les **UE en Droit du bloc complémentaire** (QC) des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire sciences sociales de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie et les **UE en Sciences Sociales du bloc complémentaire** (QC) des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire gestion de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie et les **UE en Gestion du bloc complémentaire** (QC) des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire droit de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion et les **UE en Droit du bloc complémentaire** (QC) des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire sciences sociales de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion et les **UE en Sciences sociales du bloc complémentaire** (QC) des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire économie de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion et les **UE** en Economie **du bloc complémentaire** (QC) des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire Langues Vivantes de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion et les **UE** en Langues vivantes **du bloc complémentaire** (QC) des S1, S2, S3, S4, S5 et S6

Pour la qualification complémentaire Langues Vivantes de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie et les **UE** en Langues vivantes **du bloc complémentaire** (QC) des S1, S2, S3, S4, S5 et S6

Article 11.2 Pour la double licence

L'inscription administrative supplémentaire s'effectue en niveau 3.

Pour la double licence Droit (parcours privé ou public) - Economie (parcours APE)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi et validé les UE en Economie du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Economie.

Pour la double licence Droit (parcours privé) - Gestion (parcours comptabilité-finance ou management)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi et validé les UE en Gestion du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Gestion.

Pour la double licence Droit (parcours privé ou public) - AES (parcours général)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi et validé les UE en Sciences Sociales du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention AES.

Pour la double licence Economie (parcours APE) - Droit (parcours public ou privé)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Economie et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi et validé les UE en Droit du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Droit.

Pour la double licence Economie (parcours APE) - AES (parcours général)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Economie et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi et validé les UE en Sciences Sociales du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention AES.

Pour la double licence Economie (parcours APE) - Gestion (parcours comptabilité-finance ou management)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Economie si :

- l'étudiant a été inscrit en QC de Gestion du S1 au S4 ;
- l'étudiant valide les 60 crédits du niveau 3 de la mention Economie.

Pour la double licence Gestion (parcours comptabilité-finance ou management) - Droit (parcours privé)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Gestion et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention gestion en ayant choisi et validé les UE en Droit du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Droit.

Pour la double licence Gestion (parcours comptabilité-finance ou management) - Economie (parcours APE)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Gestion si :

- l'étudiant a été inscrit en QC d'Economie du S1 au S4 ;
- l'étudiant valide les 60 crédits du niveau 3 de la mention Economie.

Pour la double licence Gestion (parcours comptabilité-finance ou management) - AES (parcours général)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Gestion et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Gestion en ayant choisi et validé les UE en Sciences Sociales du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention AES.

Pour la double licence AES (parcours général) - Economie (parcours APE)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention AES et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention AES en ayant choisi et les UE en Economie du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Economie.

Pour la double licence AES (parcours général) - Droit (parcours privé ou public)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention AES et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention AES en ayant choisi et validé les UE en Droit du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Droit.

MAQUETTES DE LA FORMATION

Maquettes des niveaux 1 à 3 en pages suivantes.

Niveau 1

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 48 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Niveau 2

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 48 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Niveau 3 – parcours AES

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 51 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Niveau 3 – parcours métier de l'immobilier

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 60 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Si au moment de son arrivée à l'université, après son inscription administrative, un étudiant ayant reçu une réponse OUI Si dans ParcoursSup refuse les modalités du parcours adapté (réunion de rentrée, rendez-vous individuels, tutorat ou remédiation, signature du contrat pédagogique de réussite...), il sera considéré comme démissionnaire et désinscrit.

Si un étudiant en parcours adapté ayant signé un contrat pédagogique de réussite cesse de participer aux dispositifs, il sera considéré comme démissionnaire pour le parcours OUI SI et sera basculé en licence standard. Il ne pourra donc plus bénéficier de l'accompagnement personnalisé inhérent au parcours OUI SI.

N1 AES - Semestre 1	Crédits affectés à l'UE	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE (aménag. examen)			Seconde chance			
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
				EvC/EvT									
Bloc A - COMPETENCES FONDAMENTALES en AES	18												
UE 1 : Introduction au droit public	6		EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Introduction à l'économie	6		EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 3 : Introduction à la sociologie	6		EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Bloc B - COMPETENCES TRANSVERSALES (un parcours par étudiant)	6												
UE 1 : Actualité économique et sociale	3		EvC		2	E et O		1	E	1h	1	E	1h
Parcours Standard													
UE 2 : Méthodologie et test de positionnement	3												
EC 1 : Méthodologie du travail universitaire (MTU)		2	EvC		2	E et O		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Test de positionnement numérique		1	EvC		min 2	A		1	A		1	A	
Parcours "Remédiation"													
UE 2 : Méthodologie et test de positionnement	3												
EC 1 : Méthodologie du travail universitaire (MTU)		1	EvC		2	E et O		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Approfondissement disciplinaire		1	EvC		2	E et O							
EC 3 : Test de positionnement numérique		1	EvC		min 2	A		1	A		1	A	
Parcours "RéoPass : passeport pour l'orientation et l'insertion"													
UE 2 : Aides personnalisées et test de positionnement	3												
EC 1 : Aide personnalisée		2	EvC		2	E ou O ou M					1	E ou O	
EC 2 : Test de positionnement numérique		1	EvC		min 2	A		1	A		1	A	
Bloc C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES (1 bloc au choix)	6												
BLOC - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Droit													
UE 1 : Introduction au droit privé	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 2 : Introduction au droit international public et européen	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
BLOC - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Economie/Gestion													
UE 1 : Histoire des organisations et des faits économiques	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 2 : Grandes fonctions de l'entreprise	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h

BLOC - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Mineure Sciences sociales											
UE 1 : Histoire politique et sociale contemporaine 1	3		EvT	1	E	1h			1	E	1h
UE 2 : Introduction à la science politique	3		EvT	1	E	1h			1	E	1h
Stage complémentaire											

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre. En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Remarque : A : le test de positionnement numérique est évalué : (1) lors de l'évaluation initiale, en EvC organisé pendant les tutorats informatiques de début d'année universitaire ; (2) en RSE, par un test en ligne d'une heure organisée à la fin du semestre ; (3) en seconde chance, par un test en ligne d'une heure.

N1 AES - Semestre 2	Crédits affectés à l'UE	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences											
			Evaluation initiale				RSE (aménag. examen)			Seconde chance				
			Type de contrôle	%		Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
				EvC/EvT										
Bloc A - COMPETENCES FONDAMENTALES en AES	18													
UE 1 : Droit constitutionnel 1	6		EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
UE 2 : Macroéconomie 1 : Grandes fonctions	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	2h	1	E	2h	1	E	1h	
UE 3 : Sociologie : Auteurs et théories	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	1h	1	E	1h	
Bloc B - COMPETENCES TRANSVERSALES (un parcours par étudiant)	6													
Parcours Standard														
UE 1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	1h	
UE 2 : Méthodologie de la dissertation	3		EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
Parcours "Remédiation"														
UE 1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	1h	
UE 2 : Méthodologie de la dissertation	3													
EC 1 : Méthodologie de la dissertation		1,5	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 2 : Méthodologie de la dissertation (avec renforcement)		1,5	EvC		2	E								
Parcours "RéoPass : passeport pour l'orientation et l'insertion"														
UE 1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	1h	
UE 2 : Aide personnalisée	3		EvC		2	E ou O ou M					1	E ou O ou M		
Bloc C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES (1 bloc au choix)	6													
BLOC - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Droit														
UE 1 : Droit civil 1	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
UE 2 : Organisation administrative et juridictionnelle	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
BLOC - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Economie/Gestion														
UE 1 : Microéconomie 1 : Marchés et prix	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	

UE 2 : Principe de management	3		EvT		1	E	2h				1	E	1h
BLOC - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Sciences sociales													
UE 1 : Histoire politique et sociale contemporaine 2	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 2 : Science politique	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
Stage complémentaire													

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre. En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

N2 AES - Semestre 3	Crédits à l'UE	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE (aménag. examen)			Seconde chance			
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
				EvC/EvT									
Bloc A - COMPETENCES FONDAMENTALES en AES	18												
UE1 : Droit administratif 1	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE2 : Histoire des idées politiques	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE3 : Macroéconomie 2 : politiques économiques I	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
Bloc B - COMPETENCES TRANSVERSALES	6												
UE 1 : Transversale	6												
EC1 : Statistiques		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC2 : Anglais		1	EvC		Min 2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC3 : Projet personnel et professionnel 1		1	EvC		2	M		1	M		1	M	
EC4 : Méthode du commentaire juridique		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC5 : Méthode du commentaire en culture générale		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Bloc C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES (1 bloc au choix)	6												
BLOC - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Droit													
UE 1 : Droit civil 1	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 2 : Droit commercial	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
BLOC - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Economie													
UE 1 : Problèmes démographiques contemporains	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 2 : Microéconomie 2 : Comportements Microéconomiques	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
BLOC - COMPETENCES COMPLEMENTAIRE en Sciences sociales													
UE 1 : Problèmes démographiques contemporains	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 2 : Actualité politique et juridique	3		EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
BLOC - COMPETENCES COMPLEMENTAIRE professionnalisantes en AES													

UE 1 : Gestion de projet	3	EvC	2	E	1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
Au choix :										
UE 2 : Enseignements professionnalisants en Economie-Gestion	3									
Soutien Comptabilité Finance		EvC	2	E	1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
Soutien Management Marketing		EvC	2	E	1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
UE 3 : Enseignements professionnalisants en Droit	3									
Soutien Droit Privé		EvC	2	E	1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
Soutien Droit Public		EvC	2	E	1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
Stage complémentaire										

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre. En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Remarque :

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes

N2 AES - Semestre 4	Crédits à l'UE	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE (aménag. examen)			Seconde chance		
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
				EvC/EcT									
Bloc A - COMPETENCES FONDAMENTALES en AES	18												
UE1 : Droit administratif 2	6		EvC/EvT	50%+50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE2 : Macroéconomie 3 : Politiques économiques II	6		EvC/EvT	50%+50%	3	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
UE3 : Sociologie de l'Etat et de l'administration	6		EvC/EvT	50%+50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
Bloc B - COMPETENCES TRANSVERSALES	6												
UE 1 : Anglais et méthode	3												
EC1 : Anglais		2	EvC		Min 2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC2 : Méthode du commentaire juridique		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE2 : UE Libre (1 EC au choix)	3												
EC 1 : Droit fiscal		3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Anglais de spécialité		3	EvC		2	E et O		2	E et O	1h	2	E et O	1h
EC 3 : Droit américain		3	EvC		2	E et O		1	E ou O	1h	1	E ou O	1h
EC 4 : Engagement associatif avec l'AFEV		3	EvC		1	M					1	M	
Autres (voir catalogues UE libres)													
Bloc C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES (1 UE au choix)	6												
UE 1 : COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Droit													
EC 1 : Droit civil 2	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Droit budgétaire	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 2 : COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Economie													
EC 1 : Banques et marchés financiers	3		EvT		1	E	1h30				1	E	1h
EC 2 : Economie régionale et aménagement du territoire	3		EvC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
UE 3 : COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Sciences sociales													
EC 1 : Sociologie du travail et des organisations	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC2 : Droit budgétaire	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 4 : COMPETENCES COMPLEMENTAIRE professionnalisantes en AES													
EC 1 : Enseignements professionnalisant vers l'insertion pro	2		EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*

EC 2 : Projet tutoré ou stage Au choix :	2	EvC	2	E	1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
EC 3 : Accompagnement vers les métiers de la gestion	2	EvC	2	E	1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
EC 3 : Accompagnement vers les métiers du droit	2	EvC	2	E	1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
Stage complémentaire										

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre. En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Remarque :

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

N3 AES - Semestre 5 – Parcours AES	Crédits affectés à l'UE	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE (aménag. examen)			Seconde chance		
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
EvC/EvT													
Bloc A - COMPETENCES FONDAMENTALES	18												
UE1 : Comptabilité	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E ou A	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE2 : Politiques Sociales	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE3 : Droit institutionnel de l'Union Européenne	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E ou A	3h	1	E	3h	1	E	1h
Bloc B - COMPETENCES TRANSVERSALES	9												
UE 1 : Transversale et linguistique	9												
EC 1 : Méthode de la note de synthèse		4	EvC		2	E ou A	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Anglais		2	EvC		Min 2	E ou A		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Projet personnel et professionnel 2		2	EvT		2	M ou A					2	M	
EC 4 : Méthodologie du mémoire et suivi		1	EvT		1	M					1	M	
Bloc C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES (1 UE au choix)	3												
UE1 : Droit du travail 1	3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
UE2 : Libertés publiques 1	3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
Stage complémentaire													

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre. En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Remarque :

A : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence AES parcours « AES » comme seconde licence et une **licence Droit** (parcours Droit privé ou Droit public) en première licence, les matières « Droit du travail », « Droit institutionnel de l'Union Européenne », « Libertés publiques », « Méthode de la note de synthèse », « Anglais » et « Projet personnel et professionnel 2 » sont évaluées par équivalence. La note reportée est la note obtenue par l'étudiant à ces matières en L3 Droit (parcours Droit privé ou Droit public). Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence AES parcours « AES » comme seconde licence et une **licence Economie ou Gestion** en première licence, les matières « Comptabilité », « Anglais » et « Projet personnel et professionnel 2 » sont évaluées par équivalence. La note reportée est la moyenne de l'étudiant au semestre 5 de la mention Economie ou Gestion.

N3 AES - Semestre 6 – Parcours AES	Crédits affectés à l'UE	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE (aménag. examen)			Seconde chance			
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
				EvC/EvT									
Bloc A - COMPETENCES FONDAMENTALES	18												
UE1 : Economie internationale	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E ou A	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE2 : Sociologie de la culture et des médias	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE3 : Mémoire et soutenance	6		EvT		2	M et O	30 min				1	M et O	30 min
Bloc B - COMPETENCES TRANSVERSALES	6												
UE1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		1	E	1h	1	E	1h
UE2 : 1 EC au choix	3												
EC 1 : Droit international public 1 (S5 – parcours droit public)			EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
EC 2 : Histoire de l'administration			EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
EC 3 : Anglais de spécialité			EvC		2	E et O ou A		2	E et O	1h	2	E et O	1h
EC 4 : Droit américain			EvC		2	E et O ou A		1	E ou O	1h	1	E ou O	1h
EC 5 : Préparation aux métiers de l'enseignement (ESPE)			EvC		3	E et M ou A		1	E	2h	1	E	2h
EC 6 : Préparation corporelle à la prise de parole en public			EvC		2	O ou A		1	O	20 min	1	O	20 min
EC 7 : Engagement associatif avec l'AFEV			EvT		1	M ou A					1	M	
EC 8 : Construction des féminités et des masculinités			EvC			E/M ou A							
EC 9 : Engagement (autre)			EvC			E/M ou A							
Bloc C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES	6												
UE1 : Complément	6												
EC1 : Introduction à la politique internationale		2	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC2 : Politiques comparées		2	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC3 : Gestion des ressources humaines		2	EvC		2	E ou A		1	E	1h	1	E	1h

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre. En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Remarque :

A : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence AES parcours « AES » comme seconde licence et **une licence Droit** (parcours Droit privé ou Droit public) en première licence, la matière « Anglais » et la matière choisie dans le cadre de l'UE libre par l'étudiant sont évaluées par équivalence. La note reportée est la note obtenue par l'étudiant à ces matières en L3 Droit privé ou Droit public. Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence AES parcours « AES » comme seconde licence et une **licence Economie ou Gestion** en première licence, les matières « Economie Internationale » et « Gestion des ressources humaines » ainsi que la matière choisie dans le cadre de l'UE libre par l'étudiant sont évaluées par équivalence. La note reportée à chacune de ces matières est la moyenne de l'étudiant au semestre 6 de la licence Economie ou Gestion.

N3 AES - Semestre 5 – Parcours Métiers de l'immobilier	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences													
			Evaluation initiale					RSE (aménag. examen)			Seconde chance					
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.			
				EvC/EvT												
Bloc A : Vente et gestion immobilière	18															
UE 1 : Les contrats de vente	3		EvT		1	E	1h									
UE 2 : Acteurs et valeurs																
EC 1 : Les prêts immobiliers	6		EvT		1	E	30 min									
EC 2 : Les professionnels			EvT		1	E	30 min									
EC 3 : L'expertise			EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h						
UE 3 : La copropriété	3		EvT		1	E	1h									
UE 4 : La gestion locative	3		EvT		1	E	1h									
UE 5 : Gestion et habitat																
EC 1 : Pratique de la gestion immobilière	3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h					Epreuve unique*	
EC 2 : L'habitat social			EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h						
Bloc B : Professionnalisation et contentieux	12															
UE 1 : Anglais	3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h						
UE 2 : Comptabilité	3		EvT		1	E	1h									
UE 3 : Séminaire : métiers périphériques	3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h						
UE 4 : Contentieux																
EC 1 : Contentieux de l'entreprise	3		EvT		1	E	1h									
EC 2 : Contentieux de l'urbanisme			EvT		1	E	30 min									
EC 3 : Contentieux administratif			EvT		1	E	30 min									

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Remarque : * L'épreuve unique en seconde session, d'une durée d'1h, porte sur au moins 1 matière de l'UE, qu'elle ait été évaluée en EvC ou en EvT en première session. Si l'étudiant obtient à l'épreuve unique une note supérieure à celle de la première session d'examen pour chaque matière de l'UE non validée en première session (note inférieure à 10), cette note est reportée comme note finale pour la matière de l'UE concernée.

N3 AES - Semestre 6 – Parcours Métiers de l'immobilier	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale				RSE (aménag. examen)			Seconde chance				
			Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
EvC/EvT														
Bloc de compétence A : Aménagement urbain et promotion immobilière	15													
UE 1 : Les opérations d'aménagement	3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h				
UE 2 : Urbanisme et financement														
EC 1 : L'urbanisme	6		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h				
EC 2 : Montages financiers			EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h				
UE 2 : La promotion immobilière														
EC 1 : Les promoteurs			EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h				
EC 2 : La responsabilité du promoteur	6		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h				
EC 3 : Montage opération de promotion			EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h				
EC 4 : La technique du bâtiment			EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h				
Bloc de compétence B : professionnalisation	15													
UE 1 : Anglais	3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h				
UE 2 : Informatique et projet tutoré														
EC 1 : Informatique appliquée	3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h				
EC 2 : Projet tutoré			EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h				
UE 3 : Ouverture sur le monde professionnel														
EC 1 : Projet personnel et professionnel	3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h				
EC 2 : Séminaire : recherche d'emploi			EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h				
EC 3 : Négociation			EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h				
UE 4 : Stage	6		EvC		2	M/O		2	M/O					

Epreuve unique*

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Remarque : * L'épreuve unique en seconde session, d'une durée d'1h, porte sur au moins 1 matière de l'UE, qu'elle ait été évaluée en EvC ou en EvT en première session. Si l'étudiant obtient à l'épreuve unique une note supérieure à celle de la première session d'examen pour chaque matière de l'UE non validée en première session (note inférieure à 10), cette note est reportée comme note finale pour la matière de l'UE concernée.



**SCOLARITÉ LICENCE
DROIT ÉCONOMIE GESTION**

Université Clermont Auvergne

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES**

Année universitaire 2020 - 2021

Licence DROIT

Conseil de Gestion de l'Ecole de droit : avis favorable le 21/07/2020
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22/09/2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard'.

Françoise PEYRARD

ORGANISATION DE LA FORMATION

Responsable pédagogique de la licence DROIT

- Isabelle Moulier, isabelle.moulier@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- Responsable L1 : Jennifer Marchand, Jennifer.Marchand@uca.fr
- Responsable L2 : Alain Le Pommelec, alain.le_pommelec@uca.fr
- Responsable L3-Droit : Christine Bertrand, christine.bertrand@uca.fr
- Responsable Parcours L3-Assistant juridique : Nadine Bregheon, nadine.bregheon@uca.fr
- Responsable Parcours L3-Métiers de l'immobilier : Bernard Piganiol, bernard.piganiol@uca.fr

Contact en scolarité

- Responsable de scolarité : Christelle Montigné, christelle.montigne@uca.fr
- Scolarité L1 : Julie Da Agueda, julie.da_agueda@uca.fr
- Scolarité L2 : Andrée Sauton, andree.sauton@uca.fr
- Scolarité L3 : Magalie Cousteix, magalie.cousteix@uca.fr

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET STAGES

Article 1. Dispositions générales

Le Portail des Licences DEG comporte quatre mentions : Droit, Economie, Gestion et AES.

Chaque mention est structurée en 3 niveaux (N1, N2 et N3) de deux semestres chacun. (Cf. Annexes). Ces semestres sont organisés en unités d'enseignement (UE) **regroupées en blocs de connaissances et compétences (bloc fondamental, bloc transversal, bloc complémentaire)**. Une unité d'enseignement peut être composée d'une ou plusieurs matières (ou « éléments constitutifs ») (cf. Annexes).

La structure de la licence Droit permet aux étudiants **de personnaliser leur cursus de plusieurs manières** :

- a) Niveau 1 uniquement
 - **Parcours standard avec 3 modalités pour le bloc transversal** : "Standard" ; "Remédiation" ; "RéoPass : passeport pour l'orientation et l'insertion"
 - **Parcours Accès Santé (LAS)** : sélection sur dossier
- b) Niveaux 1 et 2 – **blocs d'UE au choix dans le bloc complémentaire** : droit ; économie ; gestion ; sciences sociales ; professionnalisantes (uniquement en N2) ; arbitrage sportif (sur dossier)
- c) Niveau 3 : un parcours au choix entre droit privé, droit public, science politique, assistant juridique et métiers de l'immobilier.

L'inscription aux UE des blocs complémentaires (N1 et N2) ou au parcours (N3) est à faire obligatoirement en ligne (<https://inscription.uca.fr>). Au premier semestre **en cas d'absence de choix, l'étudiant sera affecté d'office aux UE Droit du bloc complémentaire**. Au semestre suivant, en l'absence de choix, l'étudiant sera affecté automatiquement **aux UE du bloc complémentaire** du semestre précédent.

L'étudiant peut changer **de bloc d'UE dans le bloc complémentaire** à chaque semestre. **Une fois ce choix effectué, celui-ci est définitif pour le semestre** en question.

Pour les étudiants redoublants et les étudiants « **Ajournés Admis Conditionnels** » AJAC (cf. article 9), l'inscription n'est pas automatique et est obligatoire sur le site d'inscription (<https://inscription.uca.fr>). Pour les AJAC, il est nécessaire de s'inscrire aux 2 années.

Article 2. Cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD)

Article 2.1 Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux (CM) ou en travaux dirigés (TD).

Des groupes de cours magistraux peuvent être constitués au semestre 1 (S1) et semestre 2 (S2) pour les UE de tous les blocs.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail, les étudiants ayant obtenu le statut responsable associatif, étudiant artiste, engagement réserviste et les sportifs de haut niveau. Les demandes doivent être adressées *uniquement* à la Scolarité.

Article 2.2 Assiduité

La présence en TD de toutes les Unités d'Enseignement est obligatoire et contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

Pour les TD, à partir de la 3ème absence dans une même matière, à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière. Il bénéficie alors des évaluations de seconde chance. Le principe de l'assiduité aux TD est maintenu

en cas de passage en séances à distance synchrones. L'assiduité en TD synchrone sera contrôlée par appel via la visioconférence ou utilisation de Moodle.

En cas d'absence à un contrôle continu (CC), se reporter à l'article 4 (relatif aux évaluations).

Article 2.3 Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 2.4 Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017, le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances.

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant **selon la capacité d'accueil des groupes choisis**,
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...),
- obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...).

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés. Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après (cf. maquettes). Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaire d'un RSE :

- Etudiant salarié (joindre un certificat de l'employeur précisant la nature de l'emploi, le nombre d'heures hebdomadaires effectuées, la durée du contrat de travail)
- Etudiant en situation de handicap permanent ou temporaire (joindre un certificat du Service de Santé Universitaire)
- Etudiant chargé de famille (joindre un justificatif)
- Etudiant bénéficiant à l'UCA d'un statut permettant un RSE (joindre la décision de l'Université) : (préciser le statut)
- Etudiant inscrit en double cursus (le RSE n'est possible que dans l'inscription seconde)
- Etudiante enceinte (joindre les documents attestant cet état)
- Etudiant en situation de longue maladie (joindre un certificat du Service de Santé Universitaire)
- Etudiant entrepreneur (joindre un justificatif)

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines après la date de début de semestre ou 2 semaines après la signature d'un contrat de travail. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. La demande doit être effectuée pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'étude et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime spécial d'études avec des aménagements d'examens est validé dans les conditions suivantes :

- a) Pour l'évaluation initiale :
 - les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,

- les matières évaluées exclusivement en évaluation continue (EvC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,
- pour les matières évaluées en partie en évaluation terminale (EvT) et en partie en évaluation EvC, aucune épreuve de substitution à l'EvC ne sera organisée, la note obtenue en EvT sera retenue à la matière.

b) Pour l'évaluation en seconde chance, un rattrapage est organisé par matière (EC) à l'exclusion des parcours professionnels pour les mentions Droit et AES.

Article 2.5 Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 2.6 Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement des Licences du portail DEG se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

Article 3. Stages

Pour toute demande de stage, les étudiants doivent en amont remplir la demande de convention de stage disponible sur l'ENT. La demande et les pièces justificatives doivent être adressées à la scolarité au minimum 1 mois avant le début du stage. L'étudiant saisit sa convention de stage sur l'application « P-Stage » dans l'ENT sous réserve de validation administrative et pédagogique.

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

Article 3.1 Stages dans les mentions AES et Droit

En dehors des dispositions spécifiques prévues dans les parcours professionnels de la licence mention AES et Droit, le stage complémentaire est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, sous réserve du respect des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Les stages doivent être effectués en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens. Sa durée est au minimum de trois jours ouvrés. Une restitution sous forme de synthèse est demandée au stagiaire.

Spécificités des parcours professionnels des mentions Droit et AES : la durée du stage obligatoire est de six semaines minimum. Les stages doivent être effectués en dehors des périodes et horaires de cours et d'examens. Le stage est affecté de 6 ECTS pour le parcours « Métiers de l'Immobilier » et de 3 ECTS pour le parcours « Assistant Juridique ». Pour ce dernier une alternative (mémoire) à l'obligation de stage peut être proposée par le responsable de la formation ou le responsable d'année, sous réserve de pouvoir justifier d'une recherche effective de stages infructueux.

Article 3.2 Stages dans la mention Gestion

Le stage complémentaire est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, dans la limite d'un stage par année universitaire, sous réserve des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Le stage doit être effectué en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens. Sa durée est au minimum de 4 semaines et au maximum de 12 semaines. Une restitution sous forme de synthèse est demandée au stagiaire.

Article 3.3 Stages dans la mention Economie

Le stage complémentaire est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, dans la limite d'un stage par année universitaire, sous réserve des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Le stage doit être effectué en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens. Sa durée est au minimum de 4 semaines.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées **par des épreuves en EvC ou EvT**, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance de la façon suivante :

- **pour les enseignements évalués à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu (CC) : l'évaluation terminale est neutralisée (prise en compte uniquement des notes en CC)**
- **pour les enseignements évalués uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve à distance d'une durée d'une heure**
- **pour les enseignements évalués uniquement par une évaluation terminale du type mémoire ou oral : pas de changement**

Article 4.1 Evaluation en EvC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants. Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- L'évaluation continue est constitué d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence **justifiée** à une épreuve évaluée en EvC programmée ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence aux EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.
- En cas d'absence **non justifiée** à une épreuve évaluée en EvC programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en 2nde chance.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité de la licence dans un délai de 3 jours à partir du 1^{er} jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original par la poste.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

* Liste non exhaustive. En dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 4.2 Evaluation en EvT

L'absence aux évaluations terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la session de seconde chance en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'étude.

Article 4.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte des examens pour les étudiants en situation de handicap sur le site du SUH et affichée sur le lieu d'enseignement.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

Article 5. Organisations des examens

Article 5.1 Principes

Pour les matières évaluées exclusivement en évaluation continue, il n'y a pas d'évaluation terminale lors de la phase d'évaluation initiale.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une évaluation initiale et une seconde chance en fin d'année universitaire.

Article 5.2 Evaluation initiale

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont définies en annexes.

Article 5.3 Seconde chance : Etudiants concernés

Les étudiants admis (ADM) en évaluation initiale ne sont pas concernés par la seconde chance. Tous les étudiants ajournés (AJ), ajournés admis conditionnels (AJAC) et défaillants (DEF) à la session initiale sont concernés. Un étudiant passe l'épreuve de seconde chance pour tout semestre non validé et non compensé.

Les étudiants boursiers AJ ou DEF sont obligés de se présenter à la seconde session (présence aux examens contrôlée par le CROUS).

Article 5.4 Seconde chance : Modalités

L'étudiant passe l'épreuve de seconde chance pour toutes les matières non validées dans le cadre d'une UE non validée, qu'elles aient été évaluées en EvC ou en EvT lors de l'évaluation initiale. La meilleure des 2 notes entre l'évaluation initiale et la seconde chance est retenue. Si l'étudiant a été défaillant en évaluation initiale, seule sa note de 2nde chance sera prise en compte.

Article 5.5 Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 30 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé.

VALIDATION ET ADMISSION

Article 6. Crédits, Compensation et Capitalisation

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs matières, chaque matière est affectée d'une valeur en ECTS (cf. Annexes).

Chaque semestre comporte 30 ECTS. La licence est obtenue après validation de 180 ECTS (6 semestres rapportant chacun 30 ECTS). L'échelle des valeurs en coefficients est identique à celle des crédits. Toute unité d'enseignement validée est acquise définitivement et capitalisée. Toute matière obtenue avec une note supérieure ou égale à 10/20 est acquise définitivement et capitalisée.

Attention : les matières évaluées à la fois en EvT et en EvC sont acquises uniquement si la moyenne EvT + EvC est supérieure ou égale à 10/20. En seconde chance, la note obtenue remplace les notes (EvT + EvC) si celle-ci est supérieure à la note de l'évaluation initiale.

Article 6.1 Règles de Compensation au niveau 1

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres consécutifs de la même année universitaire.

Si ces compensations sont infructueuses, l'étudiant doit passer les épreuves en seconde chance.

Article 6.2 Règles de Compensation au niveau 2

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, annuellement entre unités d'enseignement d'un même bloc. La validation du niveau 2 nécessite à la fois:

- la validation du bloc compétences fondamentales (moyenne supérieure ou égale à 10/20) ;
- l'obtention d'une moyenne sur l'ensemble des UE du niveau 2 supérieure ou égale à 10/20.

Le bloc compétences transversales et le bloc compétences complémentaires sont compensables entre eux ou avec le bloc compétences fondamentales. Le bloc compétences fondamentales n'est pas compensable avec le bloc compétences transversales et le bloc compétences complémentaires. Si ces compensations sont infructueuses, l'étudiant doit passer les épreuves en seconde chance.

Article 6.3 Règles de Compensation au niveau 3

Mentions Droit et AES

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, annuellement entre unités d'enseignement d'un même bloc. La validation du niveau 2 nécessite à la fois:

- la validation du bloc compétences fondamentales (moyenne supérieure ou égale à 10/20) ;
- l'obtention d'une moyenne sur l'ensemble des UE du niveau 2 supérieure ou égale à 10/20.

Le bloc compétences transversales et le bloc compétences complémentaires sont compensables entre eux ou avec le bloc compétences fondamentales. Le bloc compétences fondamentales n'est pas compensable avec le bloc compétences transversales et le bloc compétences complémentaires. Si ces compensations sont infructueuses, l'étudiant doit passer les épreuves en seconde chance.

Mention Economie

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, annuellement entre unités d'enseignement d'un même bloc. La validation du niveau 3 nécessite à la fois:

- la validation du bloc compétences fondamentales (moyenne supérieure ou égale à 10/20) ;
- l'obtention d'une moyenne sur l'ensemble des UE du niveau 3 supérieure ou égale à 10/20.

Le bloc compétences transversales et le bloc professionnalisation sont compensables entre eux ou avec le bloc compétences fondamentales. Le bloc compétences fondamentales n'est pas compensable avec le bloc compétences transversales et le bloc professionnalisation. Si ces compensations sont infructueuses, l'étudiant doit passer les épreuves en seconde chance.

Mention Gestion

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, annuellement entre unités d'enseignement d'un même bloc. La validation du niveau 3 nécessite à la fois:

- la validation du bloc compétences fondamentales (moyenne supérieure ou égale à 10/20) ;
- l'obtention d'une moyenne sur l'ensemble des UE du niveau 3 supérieure ou égale à 10/20.

Le bloc compétences fondamentales n'est pas compensable avec le bloc compétences transversales. Si ces compensations sont infructueuses, l'étudiant doit passer les épreuves en seconde chance.

Article 6.4 Règles de Compensation pour les qualifications complémentaires

Pour les étudiants inscrits en qualification complémentaire, les **UE** choisies pour cette qualification complémentaire se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Article 7. Jury d'examen

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jurys notamment pour l'obtention de la mention.

Article 8. Mention

La mention au diplôme est calculée sur la base de la dernière année d'études. Les seuils sont les suivants :

- mention Très Bien : moyenne supérieure à 16/20.
- mention Bien : moyenne supérieure à 14/20 et strictement inférieure à 16/20.
- mention Assez Bien : moyenne supérieure à 12/20 et strictement inférieure à 14/20.

Article 9. Progression des études

Le passage au niveau 2 a lieu si :

- l'étudiant(e) a obtenu les 60 crédits qui correspondent aux semestres 1 et 2 du niveau 1 ;
- ou si l'étudiant(e) a validé un minimum de 45 crédits dans l'année. L'étudiant devra alors valider le niveau en cours, ainsi que les crédits non validés du niveau précédent. L'étudiant doit privilégier les enseignements et examens du niveau inférieur. La compatibilité des examens et des emplois du temps ne sont pas garantis. **L'étudiant peut renoncer au statut d'AJAC.**

Le passage au niveau 3 a lieu si :

- l'étudiant(e) a obtenu les 120 crédits qui correspondent aux deux premiers niveaux de la licence;
- ou si l'étudiant(e) a obtenu 60 crédits du niveau 1 et validé au minimum 45 crédits du niveau 2. Dans ce cas, l'étudiant(e) inscrit au niveau 3 devra obtenir les crédits manquants du niveau inférieur. L'étudiant doit privilégier les enseignements et examens du niveau inférieur. La compatibilité des examens et des emplois du temps ne sont pas garantis. **L'étudiant peut renoncer au statut d'AJAC.**

Le passage au niveau 3 pour les parcours Assistant Juridique et Métier de l'immobilier des mentions Droit et AES est conditionné à la satisfaction d'une procédure de sélection.

PASSERELLES ET CHANGEMENTS D'ORIENTATION

Article 10. Passerelles

Après le S1, le passage dans une autre mention se fait automatiquement. A noter que si l'étudiant n'a pas validé le S1 de la précédente mention, il devra, à la seconde chance, valider le semestre manquant portant sur les matières du S1 de la nouvelle mention.

Après le S2, sauf dispositions spécifiques (voir infra), si l'étudiant a suivi **les UE du bloc complémentaire** de la mention demandée du niveau 1, le passage est automatique sous condition que l'étudiant ait validé les UE de ce bloc complémentaire. S'il n'a pas suivi **les UE du bloc complémentaire** de la mention demandée, le changement de mention est soumis à la décision du responsable de la mention demandée.

Après le S3 et le S4, sauf dispositions spécifiques (voir infra), le changement de mention est soumis à la décision du responsable de la nouvelle mention. A noter que si l'étudiant n'a pas validé le S3 de la précédente mention, il devra, lors des épreuves de seconde chance, valider le semestre manquant portant sur les matières du S3 de la nouvelle mention.

Article 10.1 Passage de la licence mention Droit vers la licence mention Economie ou mention Gestion

Avec une qualification complémentaire Economie (QC) : à l'issue du S4, l'étudiant ayant obtenu une QC économie de la mention Droit est admis automatiquement en S5 de la mention Economie.

Avec une qualification complémentaire Gestion (QC) : à l'issue du S4, l'étudiant ayant obtenu une QC gestion de la mention Droit est admis automatiquement en S5 de la mention Gestion.

Article 10.2 Passage d'une licence mention Economie ou Gestion vers une licence mention Droit ou AES

Avec une qualification complémentaire (QC) : à l'issue du S4, l'étudiant ayant obtenu une qualification complémentaire droit ou sciences sociales dans la mention Economie ou dans la mention Gestion est admis automatiquement en S5 de la mention choisie (Droit ou AES).

Article 10.3 Passage de la licence mention Gestion vers la licence mention Economie et inversement

Ce passage est automatique après le S2 et le S3. Après le S4, si l'étudiant a suivi **les UE du bloc complémentaire** de la mention demandée, le passage est automatique sous condition que l'étudiant ait validé **les UE du bloc complémentaire** de la mention demandée, (avec ou sans QC).

QUALIFICATIONS COMPLÉMENTAIRES ET DOUBLE LICENCE

Article 11. Inscription

L'étudiant doit prendre une inscription administrative supplémentaire pour l'obtention d'une qualification complémentaire (QC) ou d'une double licence. La date limite d'inscription est fixée 15 jours après le début des cours magistraux. Les étudiants AJAC (ajournés et admis conditionnels) sont exclus de ces 2 dispositifs.

L'inscription administrative en double licence est conditionnée au suivi et à la validation des **UE du bloc complémentaire** de la mention demandée, relatives à la deuxième licence et à l'avis favorable du Comité Licence Droit-Economie-Gestion via une commission pédagogique. Pour les étudiants en réorientation au cours du premier cycle des études supérieures, un imprimé de VES pour accéder aux doubles-diplômes est à retirer à la scolarité. Seuls les étudiants ayant obtenu un avis favorable de la commission de VES pourront y accéder.

Article 11.1 Inscription en qualification complémentaire (QC)

L'inscription administrative supplémentaire a lieu en niveaux 1 et 2. L'étudiant doit obligatoirement suivre **les UE du bloc complémentaire** correspondant **au bloc fondamental de sa mention** pour accéder à une QC.

Pour la qualification complémentaire économie de la mention Droit

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Droit et les **UE en Economie du bloc complémentaire (QC)** des S1, S2, S3 et S4.

Pour la qualification complémentaire gestion de la mention Droit

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Droit et les **UE en Gestion du bloc complémentaire (QC)** des S1, S2, S3 et S4.

Pour la qualification complémentaire droit de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie et les **UE en Droit du bloc complémentaire (QC)** des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire sciences sociales de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie et les **UE en Sciences Sociales du bloc complémentaire (QC)** des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire gestion de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie et les **UE en Gestion du bloc complémentaire (QC)** des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire droit de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion et les **UE en Droit du bloc complémentaire (QC)** des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire sciences sociales de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion et les **UE en Sciences sociales du bloc complémentaire (QC)** des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire économie de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion et les **UE** en Economie **du bloc complémentaire** (QC) des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire Langues Vivantes de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion et les **UE** en Langues vivantes **du bloc complémentaire** (QC) des S1, S2, S3, S4, S5 et S6

Pour la qualification complémentaire Langues Vivantes de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie et les **UE** en Langues vivantes **du bloc complémentaire** (QC) des S1, S2, S3, S4, S5 et S6

Article 11.2 Pour la double licence

L'inscription administrative supplémentaire s'effectue en niveau 3.

Pour la double licence Droit (parcours privé ou public) - Economie (parcours APE)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi et validé les UE en Economie du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Economie.

Pour la double licence Droit (parcours privé) - Gestion (parcours comptabilité-finance ou management)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi et validé les UE en Gestion du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Gestion.

Pour la double licence Droit (parcours privé ou public) - AES (parcours général)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi et validé les UE en Sciences Sociales du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention AES.

Pour la double licence Economie (parcours APE) - Droit (parcours public ou privé)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Economie et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi et validé les UE en Droit du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Droit.

Pour la double licence Economie (parcours APE) - AES (parcours général)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Economie et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi et validé les UE en Sciences Sociales du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention AES.

Pour la double licence Economie (parcours APE) - Gestion (parcours comptabilité-finance ou management)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Economie si :

- l'étudiant a été inscrit en QC de Gestion du S1 au S4 ;
- l'étudiant valide les 60 crédits du niveau 3 de la mention Economie.

Pour la double licence Gestion (parcours comptabilité-finance ou management) - Droit (parcours privé)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Gestion et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention gestion en ayant choisi et validé les UE en Droit du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Droit.

Pour la double licence Gestion (parcours comptabilité-finance ou management) - Economie (parcours APE)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Gestion si :

- l'étudiant a été inscrit en QC d'Economie du S1 au S4 ;
- l'étudiant valide les 60 crédits du niveau 3 de la mention Economie.

Pour la double licence Gestion (parcours comptabilité-finance ou management) - AES (parcours général)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Gestion et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Gestion en ayant choisi et validé les UE en Sciences Sociales du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention AES.

Pour la double licence AES (parcours général) - Economie (parcours APE)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention AES et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention AES en ayant choisi et les UE en Economie du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Economie.

Pour la double licence AES (parcours général) - Droit (parcours privé ou public)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention AES et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention AES en ayant choisi et validé les UE en Droit du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Droit.

MAQUETTES DE LA FORMATION

Maquettes des niveaux 1 à 3 en pages suivantes.

Niveau 1 (hors parcours Accès Santé (LAS))

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 48 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Niveau 1 (parcours Accès Santé (LAS))

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 31 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Niveau 2

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 48 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Niveau 3 – parcours droit privé

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 45 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Niveau 3 – parcours droit public

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 42 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Niveau 3 – parcours science politique

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 51 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Niveau 3 – parcours assistant juridique

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 60 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Niveau 3 – parcours métier de l'immobilier

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 60 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Si au moment de son arrivée à l'université, après son inscription administrative, un étudiant ayant reçu une réponse OUI SI dans ParcoursSup refuse les modalités du parcours adapté (réunion de rentrée, rendez-vous individuels, tutorat ou remédiation, signature du contrat pédagogique de réussite...), il sera considéré comme démissionnaire et désinscrit.

Si un étudiant en parcours adapté ayant signé un contrat pédagogique de réussite cesse de participer aux dispositifs, il sera considéré comme démissionnaire pour le parcours OUI SI et sera basculé en licence standard. Il ne pourra donc plus bénéficier de l'accompagnement personnalisé inhérent au parcours OUI SI.

N1 DROIT - Semestre 1	Heures CM	Heures TD	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					Evaluation initiale				RSE (aménag. examens)			Seconde chance			
					Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
						EvC/EvT									
Bloc A - COMPETENCES FONDAMENTALES en Droit															
UE 1 : Introduction au droit public	30	16	6		EVC		2	E	3h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Introduction au droit privé	30	16	6		EVC		2	E	3h	1	E	2h	1	E	1h
UE 3 : Introduction historique au droit	24		3		EVT		1	E	1h				1	E	1h
UE 4 : Qu'est-ce que le droit ?	24		3		EVT		1	E	1h				1	E	1h
Bloc B - COMPETENCES TRANSVERSALES (un parcours par étudiant)															
Parcours Standard															
UE 1 : Histoire politique et sociale contemporaine 1	24		3		EVT		2	E et O		1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Méthodologie et test de positionnement			3												
EC 1 : Méthodologie du travail universitaire (MTU)		24		2	EvC		2	E et O		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Test de positionnement numérique				1	EvC		min 2	A		1	A		1	A	
Parcours "Remédiation"															
UE 1 : Histoire politique et sociale contemporaine 1	24		3		EVT		2	E et O		1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Méthodologie et test de positionnement			3												
EC 1 : Méthodologie du travail universitaire (MTU)		24		1	EvC		2	E et O		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Approfondissement disciplinaire		16		1	EvC		2	E et O		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Test de positionnement numérique				1	EvC		min 2	A		1	A		1	A	
Parcours "RéoPass : passeport pour l'orientation et l'insertion"															
UE 1 : Histoire politique et sociale contemporaine 1	24		3		EVT		2	E et O		1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Aides personnalisées et test de positionnement			3												
EC 1 : Aide personnalisée		30		2	EvC		2	E ou O ou M					1	E ou O ou M	
EC 2 : Test de positionnement numérique				1	EvC		min 2	A		1	A		1	A	
Bloc C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES (1 UE au choix)															
BLOC - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Droit															
UE 1 : Introduction à la science politique	24		3		EVT		1	E	1h				1	E	1h
UE 2 : Introduction au droit international public et européen	24		3		EVT		1	E	1h				1	E	1h

BLOC - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Economie												
UE 1 : Introduction à l'économie	30	3	EVT	1	E	1h				1	E	1h
UE 2 : Mathématiques : indices et analyse	30	3	EVT	1	E	1h				1	E	1h
BLOC - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Gestion												
UE 1 : Grandes fonctions de l'entreprise	30	3	EVT	1	E	1h				1	E	1h
UE 2 : Mathématiques : indices et analyse	30	3	EVT	1	E	1h				1	E	1h
BLOC - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Sciences sociales												
UE 1 : Introduction à la sociologie	30	3	EVT	1	E	1h				1	E	1h
UE 2 : Introduction à la science politique	24	3	EVT	1	E	1h				1	E	1h
Stage complémentaire												

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Remarque :

A : le test de positionnement numérique est évalué : (1) lors de l'évaluation initiale, en EvC organisé pendant les tutorats informatiques de début d'année universitaire ; (2) en RSE, par un test en ligne d'une heure organisée à la fin du semestre ; (3) en seconde chance, par un test en ligne d'une heure.

N1 DROIT - Semestre 2	Heures CM	Heures TD	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences										
					Evaluation initiale					RSE (aménag. examens)			Seconde chance		
					Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
						EvC/EvT									
Bloc A - COMPETENCES FONDAMENTALES en Droit			18												
UE 1 : Droit constitutionnel 1 : la Ve République	30	16	6		EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Droit civil 1 : droit de la famille	30	16	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE 3 : Droit constitutionnel 2 : systèmes constitutionnels étrangers	24		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 4 : Droit civil 2 : droit des personnes	24		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
Bloc B - COMPETENCES TRANSVERSALES (un parcours par étudiant)			6												
Parcours Standard															
UE 1 : Anglais		15	3		EvC		Min 2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	1h
UE 2 : Méthodologie de la dissertation		16	3		EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Parcours "Remédiation"															
UE 1 : Anglais		15	3		EvC		Min 2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	1h
UE 2 : Méthodologie de la dissertation			3												
EC 1 : Méthodologie de la dissertation		16		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Méthodologie de la dissertation (avec renforcement)		16		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Parcours "RéoPass : passeport pour l'orientation et l'insertion"															
UE 1 : Anglais*		15	3		EvC		Min 2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	1h
UE 2 : Aide personnalisée		25	3		EvC		2	E ou O ou M					1	E ou O ou M	
Bloc C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES (1 bloc au choix)			6												
BLOC - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Droit															
UE 1 : Organisation administrative et juridictionnelle	24		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 2 : Science politique	24		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
BLOC - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Economie															
UE 1 : Macroéconomie 1 : Grandes fonctions	30		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 2 : Mathématiques et statistiques descriptives	30		3		EvC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
BLOC - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Gestion															
UE 1 : Système d'information comptable	30		3		EvC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h

UE 2 : Mathématiques et statistiques descriptives	30		3		EvC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
BLOC - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Sciences sociales															
UE 1 : Histoire politique et sociale contemporaine 2	24		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 2 : Sociologie : Auteurs et théories	30		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
Stage complémentaire															

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Maquettes N2 DROIT (S3 + S4)

N2 DROIT - Semestre 3	Heures CM	Heures TD	Crédits à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					Evaluation initiale					RSE (aménag. examens)			Seconde chance			
					Type de contrôle	%		Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
						EvC/EvT										
Bloc A - COMPETENCES FONDAMENTALES en Droit																
UE1 : Droit administratif 1	30	16	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h	
UE2 : Droit civil 1	30	16	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h	
UE3 : Droit pénal général 1	24		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
UE4 : Méthode du commentaire juridique		20	3		EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
Bloc B - COMPETENCES TRANSVERSALES																
UE1 : Transversale et linguistique			6													
EC 1 : Anglais		15		2	EvC		Min 2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 2 : Projet personnel et professionnel 1		10		2	EvC		2	M		1	M		1	M		
EC 3 : Enjeux politiques de la société française	24			2	EvT		1	E	1h				1	E	1h	
Bloc C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES (1 bloc au choix)																
BLOC - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Droit																
UE 1 : Droit commercial	24		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
UE 2 : Histoire du droit pénal	24		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
BLOC - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Economie																
UE 1 : Macroéconomie 2 : politiques économiques I	30		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
UE 2 : Probabilités 1	30		3		EvC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h	
BLOC - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Gestion																

UE 1 : Comptabilité de gestion	30		3		EvC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
UE 2 : Probabilités 1	30		3		EvC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
BLOC - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Sciences sociales															
UE 1 : Histoire des idées politiques	30		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 2 : Politiques publiques	24		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
BLOC - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES professionnalisantes en Droit															
UE 1 : Gestion de projet	15		3		EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
Au choix :															
UE 2 : Enseignements professionnalisants en Economie-Gestion			3												
Soutien Comptabilité Finance		15			EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
Soutien Management Marketing		15			EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
UE 3 : Enseignements professionnalisants en Droit			3												
Soutien Droit Privé		15			EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
Soutien Droit Public		15			EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
Stage complémentaire															

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Remarque :

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

N2 DROIT - Semestre 4	Heures CM	Heures TD	Crédits à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					Evaluation initiale				RSE (aménag. examens)			Seconde chance			
					Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
						EvC/EvT									
Bloc A - COMPETENCES FONDAMENTALES en Droit			18												
UE1 : Droit administratif 2	40	16	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE2 : Droit civil 2	40	16	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE3 : Droit pénal général 2	24		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE4 : Méthode du commentaire juridique		20	3		EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Bloc B - COMPETENCES TRANSVERSALES			6												
UE1 : Anglais		15	3		EvC		Min 2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE2 : UE Libre (1 EC au choix)			3												
EC 1 : Histoire du droit des obligations	30				EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Anglais de spécialité					EvC		2	E et O		2	E et O		2	E et O	
EC 3 : Droit américain					EvC		2	E et O		1	E ou O		1	E ou O	
EC 4 : Engagement associatif avec l'AFEV ou Lysias					EvC		1	M					1	M	
Autres (voir p. X et catalogue UE libres)															
Bloc C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES (1 bloc au choix)			6												
BLOC - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Droit															
UE 1 : Droit fiscal	20		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 2 : Droit budgétaire	20		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
BLOC - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Economie															
UE 1 : Macroéconomie 3 : politiques économiques II	30		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 2 : Probabilités 2 (complément d'algèbre/d'analyse)	20		3		EvC		1	E	1h				1	E	1h
BLOC - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Gestion															
UE 1 : Comptabilité approfondie	30		3		EvC		1	E	1h				1	E	1h
UE 2 : Probabilités 2 (complément d'algèbre/d'analyse)	30		3		EvC		1	E	1h				1	E	1h
BLOC - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Sciences sociales															
UE 1 : Sociologie de l'Etat et de l'administration	30		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 2 : Sociologie du travail et des organisations	24		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h

BLOC - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES professionnalisantes en Droit															
UE 1 : Enseignements professionnalisant vers l'insertion pro	15		2		EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
UE 2 : Projet tutoré ou stage		30	2		EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
Au choix :															
UE 3 : Accompagnement vers les métiers de la gestion		15	2		EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
UE 4 : Accompagnement vers les métiers du droit		15	2		EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
Stage complémentaire															

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Remarque :

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

Maquettes N3 DROIT (S5 + S6)

N3 DROIT - Semestre 5 - Parcours Droit Privé	Heures CM	Heures TD	Crédits à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					Evaluation initiale					RSE (aménag. examens)			Seconde chance		
					Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
						EvC/EvT									
Bloc A - COMPETENCES FONDAMENTALES en Droit privé															
UE1 : Droit commun des sociétés	30	16	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE2 : Droit du travail 1	30	16	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE3 : Droit de la concurrence	24		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
Bloc B - COMPETENCES TRANSVERSALES															
UE1 : Anglais et PPP			3												
EC1 : Anglais		15		2	EvC		Min 2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC2 : Projet personnel et professionnel 2		12		1	EvC		2	M ou A					1	M	
UE 2 : Méthode de la note de synthèse	2	21	3		EvC		2	E ou A	3h	1	E	3h	1	E	1h
Bloc C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES															
UE1 : Libertés publiques 1	30		3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
UE2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne	30		3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
UE3 : Grands systèmes juridiques	24		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
Stage complémentaire															

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous).

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Remarque :

A : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence Droit parcours « Droit privé » comme seconde licence d'inscription, les matières « Libertés publiques I », « Droit institutionnel de l'Union Européenne », « Méthode de la note de synthèse » et « Projet personnel et professionnel 2 » sont évaluées par équivalence. Si l'étudiant est inscrit **en première licence en mention Economie ou Gestion**, la note reportée est la moyenne de l'étudiant au semestre 5 de la mention Economie ou Gestion. Si l'étudiant est inscrit **en première licence en mention AES**, la note reportée en « Droit institutionnel de l'Union Européenne », « Méthode de la note de synthèse » et « Projet personnel et professionnel 2 » est la note obtenue par l'étudiant à ces trois matières en AES tandis que la note reportée en « Libertés publiques I » est la note obtenue par l'étudiant à cette matière s'il l'a choisie sinon la note reportée est la moyenne de l'étudiant au semestre 5 de la mention AES.

N3 DROIT - Semestre 6 - Parcours Droit Privé	Heures CM	Heures TD	Crédits à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					Evaluation initiale					RSE (aménag. examens)			Seconde chance		
					Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
						EvC/EvT									
Bloc A - COMPETENCES FONDAMENTALES en Droit privé			18												
UE1 : Droit civil			9												
EC1 : Droit des sûretés (sans TD)	30			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC2 : Droit civil des biens (sans TD)	30			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
1 TD au choix															
EC3 : Droit des sûretés (avec TD)		16		6	EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC4 : Droit civil des biens (avec TD)		16		6	EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE2 : Droit de l'entreprise			9												
EC1 : Droit du travail 2 (sans TD)	30			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC2 : Droit spécial des sociétés (sans TD)	30			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
1 TD au choix															
EC3 : Droit du travail 2 (avec TD)		16		6	EvC/EvT	50% + 50%	2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC4 : Droit spécial des sociétés (avec TD)		16		6	EvC/EvT	50% + 50%	2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
Bloc B - COMPETENCES TRANSVERSALES			6												
UE1 : Anglais		15	3		EvC		Min 2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE2 : 1 EC au choix		24	3												
EC 1 : Contentieux administratif	24				EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
EC 2 : Histoire du droit des personnes et de la famille	24				EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
EC 3 : Anglais de spécialité					EvC		2	E et O ou A		2	E et O		2	E et O	
EC 4 : Droit américain					EvC		2	E et O ou A		1	E ou O		1	E ou O	
EC 5 : Université d'été franco-tchèque					EvC		2	M ou A					1	M	
EC 6 : Engagement associatif avec l'AFEV ou Lysias					EvT		1	M ou A					1	M	
EC 7 : Engagement (autres)					EvC			E/M ou A							
EC 8 : Préparation aux métiers de l'enseignement (INSPE)					EvC		3	E et M ou A		1	E	2h	1	E	2h
EC 9 : Construction des féminités et des masculinités					EvC			E/M ou A							
Bloc C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES			6												
UE1 : Complément			6												
EC1 : Procédure civile	24			2	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC2 : Procédure pénale	24			2	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC3 : Contrats spéciaux	24			2	EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
Stage complémentaire															

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Remarque :

A : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence Droit parcours « Droit privé » comme seconde licence d'inscription, la matière « Contrats spéciaux » et la matière choisie dans le cadre de l'UE libre par l'étudiant sont évaluées par équivalence. La note reportée est la moyenne de l'étudiant au semestre 6 de la première mention de licence d'inscription (AES, Gestion ou Economie).

N3 DROIT - Semestre 5 - Parcours Droit Public	Heures CM	Heures TD	Crédits à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					Evaluation initiale					RSE (aménag. examens)			Seconde chance		
					Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
						EvC/EvT									
Bloc A - COMPETENCES FONDAMENTALES en Droit public			15												
UE1 : Libertés publiques 1 (sans TD)	30		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne (sans TD)	30		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE3 : Droit international public 1 (sans TD)	30		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
2 TD au choix															
UE4 : Libertés publiques 1 (avec TD)		16	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE5 : Droit institutionnel de l'Union Européenne (avec TD)		16	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE6 : Droit international public 1 (avec TD)		16	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
Bloc B - COMPETENCES TRANSVERSALES			6												
UE1 : Anglais et PPP			3												
EC1 : Anglais		15		2	EvC		Min 2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC2 : Projet personnel et professionnel 2		12		1	EvC		2	M ou A					1	M	
UE 2 : Méthode de la note de synthèse	2	21	3		EvC		2	E ou A	3h	1	E	3h	1	E	1h
Bloc C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES			9												
UE1 : Droit commun des sociétés	30		3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
UE2 : Droit du travail 1	30		3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
UE3 : Grands systèmes juridiques	24		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
Stage complémentaire															

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Remarque :

A : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence Droit parcours « Droit public » comme seconde licence d'inscription, les matières « Droit commun des sociétés », « Droit du Travail 1 », « Méthode de la note de synthèse » et « Projet personnel et professionnel 2 » sont évaluées par équivalence. Si l'étudiant est inscrit **en première licence en mention Economie ou Gestion**, la note reportée est celle de la moyenne de l'étudiant au semestre 5 de la mention Economie ou Gestion. Si l'étudiant est inscrit **en première licence en mention AES**, la note reportée en « Droit du Travail 1 », « Méthode de la note de synthèse » et « Projet personnel et professionnel 2 » est la note obtenue par l'étudiant à ces trois matières en AES tandis que la note reportée en « Droit commun des sociétés » est la moyenne de l'étudiant au semestre 5 de la mention AES.

N3 DROIT - Semestre 6 - Parcours Droit Public	Heures CM	Heures TD	Crédits à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					Evaluation initiale					RSE (aménag. examens)			Seconde chance		
					Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
						EvC/EvT									
Bloc A - COMPETENCES FONDAMENTALES en Droit public			15												
UE1 : Libertés publiques 2	30	16	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE2 : Droit des propriétés publiques (domaine public et privé) (sans TD)	30		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE3 : Droit international public 2 (sans TD)	30		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
1 TD au choix															
UE4 : Droit des propriétés publiques (avec TD)		16	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE5 : Droit international public 2 (avec TD)		16	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
Bloc B - COMPETENCES TRANSVERSALES			6												
UE1 : Anglais		15	3		EvC		Min 2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE2 : 1 EC au choix		24	3												
EC 1 : Partis et mouvements politiques en Europe	24				EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
EC 2 : Procédure civile	24				EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
EC 3 : Anglais de spécialité					EvC		2	E et O ou A		2	E et O		2	E et O	
EC 4 : Droit américain					EvC		2	E et O ou A		1	E ou O		1	E ou O	
EC 5 : Université d'été franco-tchèque					EvC		2	M ou A					1	M	
EC 6 : Engagement associatif avec l'AFEV ou Lysias					EvC		2	M ou A					1	M	
EC 7 : Engagement (autres)					EvC			E/M ou A							
EC 8 : Préparation aux métiers de l'enseignement (INSPE)					EvC		3	E et M ou A		1	E	2h	1	E	2h
EC 9 : Construction des féminités et des masculinités					EvC			E/M ou A							
Bloc C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES			9												
UE1 : Contentieux administratif	24		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE2 : Procédure pénale	24		3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
1 UE au choix															
UE3 : Introduction à la politique internationale	24		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE4 : Histoire de l'Administration	30		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
Stage complémentaire															

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Remarque : A : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence Droit parcours « Droit public » comme seconde licence d'inscription, la matière « Procédure pénale » et la matière choisie dans le cadre de l'UE libre par l'étudiant sont évaluées par équivalence. La note reportée est la moyenne de l'étudiant au semestre 6 de la première mention de licence d'inscription (AES, Gestion ou Economie).

N3 DROIT - Semestre 5 - Parcours Science politique	Heures CM	Heures TD	Crédits à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					Evaluation initiale					RSE (aménag. examens)			Seconde chance		
					Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
						EvC/EcT									
Bloc A - COMPETENCES FONDAMENTALES			15												
UE1 : Libertés publiques 1 (sans TD)	30		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne (sans TD)	30		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE3 : Droit international public 1 (sans TD)	30		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
2 TD au choix															
UE4 : Libertés publiques 1 (avec TD)		16	3		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE5 : Droit institutionnel de l'Union Européenne (avec TD)		16	3		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE6 : Droit international public 1 (avec TD)		16	3		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
Bloc B - COMPETENCES TRANSVERSALES			6												
UE1 : Anglais et PPP			3												
EC1 : Anglais		15		2	EvC		Min 2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC2 : Projet personnel et professionnel 2		12		1	EvC		2	M ou A					1	M	
UE 2 : Méthode de la note de synthèse	2	21	3		EvC		2	E ou A	3h	1	E	3h	1	E	1h
Bloc C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES			9												
UE1 : Droit commun des sociétés	30		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE2 : Droit du travail 1	30		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE3 : Grands systèmes juridiques	24		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
Stage complémentaire															

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous).

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

N3 DROIT - Semestre 6 - Parcours Science politique	Heures CM	Heures TD	Crédits à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					Evaluation initiale					RSE (aménag. examens)			Seconde chance		
					Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
						EvC/EvT									
Bloc A - COMPETENCES FONDAMENTALES en Science politique			18												
UE1 : Pensée politique	24		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE2 : Grands concepts politiques	24		3		EvC		Min 2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE3 : Partis et mouvements politiques en Europe	24		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE4 : Introduction à la politique internationale	24		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE5 : Politique comparée	24		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE6 : Géopolitique et questions internationales		16	3		EvC		Min 2	E		1	E	1h	1	E	1h
Bloc B - COMPETENCES TRANSVERSALES			6												
UE1 : Anglais		15	3		EvC		Min 2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE2 : 1 EC au choix		24	3												
EC 1 : Politiques sociales	30				EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Sociologie de la culture et des médias	30				EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Anglais de spécialité**					EvC		2	E et O		2	E et O		2	E et O	
EC 4 : Droit américain* *					EvC		2	E et O		1	E ou O		1	E ou O	
EC 5 : Université d'été franco-tchèque**					EvC		2	M					1	M	
EC 6 : Engagement associatif avec l'AFEV ou Lysias**					EvC		2	M					1	M	
EC 7 : Engagement (autres)**					EvC			E/M ou A							
EC 8 : Préparation aux métiers de l'enseignement (ESPE)**					EvC		3	E et M ou A		1	E	2h	1	E	2h
EC 9 : Construction des féminités et des masculinités**					EvC			E/M ou A							
Bloc C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES			6												
UE 1 DROIT PUBLIC 2			6												
EC 1 : Libertés publiques 2	30		2	2	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Droit international public 2	30		2	2	EvT		1	E	1h				1	E	1h
1 TD au choix															
EC 3 : Libertés publiques 2		16	2	2	EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 4 : Droit international public 2		16	2	2	EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
Stage complémentaire															

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

N3 DROIT - Semestre 5 - Parcours Assistant juridique	Heures CM	Heures TD	Crédits affectés à l'UE	Coeff à l'EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					Evaluation initiale					RSE (aménag. examens)			Seconde chance		
					Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
						EvC/EvT									
Bloc A - Environnement juridique de l'entreprise			15												
UE 1 : Droit du travail	30		3	3	EvT		1	E	1h						
UE 2 : Droit commun des sociétés	30		3	3	EvT		1	E	1h						
UE 3 : Droit institutionnel de l'Union Européenne	30		3	3	EvT		1	E	1h						
UE 4 : Comptabilité	30	15	3	3	EvC/EvT	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E/O/M	3h			
UE 5 : Contrats dédiés à l'entreprise	20		3	3	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
Bloc B - Assistance au contentieux 1			9												
UE 1 : Contentieux pénal	18		3		EvT		1	E	1h						
UE 2 : Contentieux civil	18		3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
UE 3 : Contentieux de l'entreprise et administratif			3												
EC 1 : Contentieux administratif	8			1	EvT		1	E	30min						
EC 2 : Contentieux de l'entreprise	16			2	EvT		1	E	1h						
Bloc C - Outils de professionnalisation			6												
UE 1 : Professionnalisation			3												
EC 1 : Projet personnel et professionnel		12		1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
EC 2 : Organisation de l'activité professionnelle	12			2	EvC		1	E	1h						
UE 2 : Anglais		15	3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Remarque :

* L'épreuve unique en seconde session, d'une durée d'1h, porte sur au moins 1 matière de l'UE, qu'elle ait été évaluée en EvC ou en EvT en première session. Si l'étudiant obtient à l'épreuve unique une note supérieure à celle de la première session d'examen pour chaque matière de l'UE non validée en première session (note inférieure à 10), cette note est reportée comme note finale pour la matière de l'UE concernée.

N3 DROIT - Semestre 6 - Parcours Assistant juridique	Heures CM	Heures TD	Crédits affU Etés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences															
					Evaluation initiale					RSE (aménag. examens)			Seconde chance							
					Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.					
																EvC/EvT				
Bloc A - Assistance au conseil			12																	
UE 1 : Assistance au conseil 1			6																	
EC 1 : Exercice en groupe de l'activité économique	20			2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h								
EC 2 : Environnement financier des entreprises	15			2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h								
EC 3 : Relations sociales	20			2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h								
UE 2 : Assistance au conseil 2			6																	
EC 4 : Rédaction des actes de société	20			2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h								
EC 5 : Gestion des ressources humaines	24			2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h								
EC 6 : Droit européen de l'entreprise	15			2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h								
Bloc B - Assistance au contentieux 2			3																	
UE 1 : Rédaction des actes			3																	
EC 1 : Rédaction des actes d'huissier	10			1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h								
EC 2 : Rédaction des actes de l'avocat	15			2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h								
Bloc C - Outils de professionnalisation		15	15																	
UE 1 : Anglais			3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h								
UE 2 : Professionnalisation			6																	
EC 1 : Informatique appliquée	20			2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h								
EC 2 : Organisation de l'activité professionnelle	12			2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h								
EC 3 : Préparation à la recherche d'emploi	20			2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h								
UE 3 : Projet tutoré**	40		3		EvC		2	E/O/M												
UE 4 : Stage ou mémoire**			3		EvC		2	O/M												

Epreuve unique (*)

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Remarque :

* L'épreuve unique en seconde session, d'une durée d'1h, porte sur au moins 1 matière de l'UE, qu'elle ait été évaluée en EvC ou en EvT en première session. Si l'étudiant obtient à l'épreuve unique une note supérieure à celle de la première session d'examen pour chaque matière de l'UE non validée en première session (note inférieure à 10), cette note est reportée comme note finale pour la matière de l'UE concernée.

** Le RSE n'est pas possible pour ces matières.

N3 DROIT - Semestre 6 – Parcours Métiers de l'immobilier	Heures CM	Heures TD	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
				Evaluation initiale					RSE (aménag. examen)			Seconde chance				
				Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
					EvC/EvT											
Bloc de compétence A : Aménagement urbain et promotion immobilière			15													
UE 1 : Les opérations d'aménagement	34		3	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h	Epreuve unique*				
UE 2 : Urbanisme et financement																
EC 1 : L'urbanisme	24		6	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h					
EC 2 : Montages financiers	16			EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h					
UE 2 : La promotion immobilière																
EC 1 : Les promoteurs	28			EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h					
EC 2 : La responsabilité du promoteur	16		6	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h					
EC 3 : Montage opération de promotion	8			EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h					
EC 4 : La technique du bâtiment	8			EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h					
Bloc de compétence B : professionnalisation			15													
UE 1 : Anglais		15	3	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h					
UE 2 : Informatique et projet tutoré																
EC 1 : Informatique appliquée	16		3	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h					
EC 2 : Projet tutoré	40			EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h					
UE 3 : Ouverture sur le monde professionnel																
EC 1 : Projet personnel et professionnel		12	3	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h					
EC 2 : Séminaire : recherche d'emploi	24			EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h					
EC 3 : Négociation	8			EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h					
UE 4 : Stage			6	EvC		2	M/O		2	M/O						

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Remarque :

* L'épreuve unique en seconde session, d'une durée d'1h, porte sur au moins 1 matière de l'UE, qu'elle ait été évaluée en EvC ou en EvT en première session. Si l'étudiant obtient à l'épreuve unique une note supérieure à celle de la première session d'examen pour chaque matière de l'UE non validée en première session (note inférieure à 10), cette note est reportée comme note finale pour la matière de l'UE concernée.

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES
COMPETENCES**

Année universitaire 2020 - 2021

LICENCE PROFESSIONNELLE

**Activités juridiques : métiers du droit de
l'immobilier – Droit et gestion de l'habitat social**

Conseil de Gestion de l'Ecole de droit : avis favorable le 21/07/2020
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22/09/2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Christophe MARIANO : christophe.mariano@uca.fr

Laurent FIOLET : laurent.fiolet@ext.uca.fr

Contact en scolarité :

Scolarité de l'Ecole de droit : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements

Oui. L'assistance aux enseignements évalués en contrôle continu est obligatoire. Le contrôle de l'assiduité sera effectué par les enseignants, via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement.

Stages

Le stage intégré à la formation s'organise comme suit :

Intitulé	Durée minimale	Période	Evaluation
Droit et gestion de l'habitat social	16 semaines	Avril au 30 septembre n+1	Rapport de stage + soutenance

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

Evaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve de l'évaluation continue

L'étudiant est considéré comme défaillant au-delà de trois absences par Unité d'Enseignement (UE).

Accès à la salle d'examen

Retard toléré : 30 minutes pour les épreuves de 1 heure et deux heures

1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en évaluation initiale malgré les modalités de compensation :

- l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2^{nde} chance les EC qu'il n'a pas validés.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place d'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Maquettes de la formation :

Crise sanitaire

Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, les examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

Licence professionnelle Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier – Droit et gestion de l'habitat social

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE et des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			2 ^{nde} chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Environnement et savoirs fondamentaux	15	7,5											
EC 1 : Acteurs et politique du logement social		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 2 : Politique de la ville, géographie sociale et sociologie de l'habitat		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 3 : Connaissance juridique		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 4 : Droit des organisations		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 5 : Langues		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
UE 2 : Action	15	7,5											
EC 1 : Stratégie et commercialisation		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 2 : Gestion de la demande et des attributions		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 3 : Montage d'opération et fiscalité		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 4 : Gestion technique du patrimoine		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 5 : Méthodologie, outils et méthodes de communication		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

REMARQUES : ** Selon nature

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE et des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			2 nd e chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3 : Domaines métiers	12	6											
EC 1 : Management des organisations et des équipes		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 2 : Gestion locative		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 3 : Gestion de la relation clientèle		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 4 : Ateliers de professionnalisation et méthodologie		0,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 5 : Gestion financière		1	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
UE 4 : Projet tutoré ou projet individuel	9	4,5	EvC		2	E/O+M			E/O+M			E/O+M	
UE 5 : Stage ou action professionnelle	9	4,5				M/S	20 min		M/S	20 min		M/S	20 min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

REMARQUES : ** Selon nature

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Année universitaire 2020 - 2021

LICENCE PROFESSIONNELLE

Activités juridiques : notariat

Conseil de Gestion de l'Ecole de droit : avis favorable le 21/07/2020
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22/09/2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Alain LE POMMELEC : alain.le_pommelec@uca.fr

Contact en scolarité :

Scolarité de l'Ecole de droit : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements

Contrôle via l'appel, dans tous les EC en évaluation continue (quelle que soit l'UE). Défaillance au-delà d'une absence justifiée ou injustifiée (par EC).

Stages

Le stage intégré à la formation s'organise comme suit :

Intitulé	Durée minimale	Période	Evaluation
Activités juridiques : notariat	12 semaines	Du 1 ^{er} mars au 29 mai 2021	Rapport de stage + soutenance

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019 ; ils font l'objet d'un rapport écrit.

Evaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve de l'évaluation continue

L'étudiant est considéré comme défaillant au-delà de deux absences par matière.

Accès à la salle d'examen

Retard toléré : 30 minutes pour les épreuves de 1 heure et deux heures

1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en évaluation initiale malgré les modalités de compensation :

- l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2^{nde} chance les EC qu'il n'a pas validés.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Maquettes de la formation :

Crise sanitaire

Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, les examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance de la façon suivante :

- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée d'une heure.
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

Licence professionnelle Activités juridiques : notariat

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE et des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			2 nd e chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Notions fondamentales	9	4,5											
EC 1 : Droits des obligations		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 2 : Droit des biens		1,5	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	E	1H
EC 3 : TD Droit des biens													
EC 4 : Droit des sûretés		1,5	EvT		1	E	1H30	1	E	1H30	1	E	1H
EC 5 : TD Droit des sûretés													
UE 2 : Droit immobilier	6	3											
EC 1 : Vente d'immeuble et échange		1,5	EvT	50%	1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : TD Vente d'immeuble et échange			EvC	50%	2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 3 : Droit de l'urbanisme			EvT	50%	1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 4 : TD Droit de l'urbanisme			EvC	50%	2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
UE 3 : Droit des régimes matrimoniaux	6	3											
EC 1 : Droit des régimes matrimoniaux		1,5	EvT		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : TD Droit des régimes matrimoniaux		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
UE 4 : Projet tutoré	9	4,5				M/S	1H		M/S	1H			
EC 1 : Encadrement													
EC 2 Suivi individuel													
EC 3 : Travail de l'étudiant													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

REMARQUES : ** Selon nature

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE et des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE			2 ^{de} chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 5 : Droit des successions et des libéralités	6	3											
EC 1 : Droit des successions et des libéralités		1,5	EvT		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : TD Droit des successions et des libéralités		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
UE 6 : Droit de l'entreprise	6	3											
EC 1 : Pratique du droit de l'entreprise		1,5	EvT		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : TD Pratique du droit de l'entreprise		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
UE 7 : Environnement professionnel	6	6											
EC 1 : Anglais		0,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 2 : Informatique		0,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 3 : Expertise immobilière		0,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 4 : Déontologie et comptabilité		0,5	EvT		1	O	15 min	1	O	15 min	1	O	15 min
EC 5 : Fiscalité et publicité foncière 1		0,5	EvT	50%	1	E	1H30	1	E	1H30	1	E	1H
EC 6 : TD Fiscalité et publicité foncière 1			EvC	50%	2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 7 : Hypothèque		0,5	EvT		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
UE 8 : Stage	12	6											
EC 1 : Stage de 12 semaines		6				M/S	30 min		M/S	30 min		M/S	30 min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

REMARQUES : ** Selon nature

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Année universitaire 2020 - 2021

Master Droit Notarial

Conseil de Gestion de l'Ecole de droit : avis favorable le 21/07/2020
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22/09/2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Aurélia FAUTRE-ROBIN – aurelia.fautre-robin@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

Aurélia FAUTRE-ROBIN – aurelia.fautre-robin@uca.fr

Contact en scolarité :

Scolarité école de droit – scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements (le cas échéant)

Voir « Document complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances »

Stages

Calendrier : dès la fin des enseignements du S4 au 30 septembre

Durée : Organisation des stages

Parcours	Année	Régime	Durée minimale	Période	Evaluation
Droit notarial	M2	Stage	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage + Soutenance

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

En deuxième chance, le rattrapage des épreuves « rapport de stage », « Mémoire », « Soutenance », se fait sous la forme de la soumission d'un rapport de stage modifié ou d'un mémoire modifié et/ou d'une nouvelle soutenance.

Evaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve d'une évaluation continue

Voir « Document complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances »

Accès à la salle d'examen

Voir « Document complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances »

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en évaluation initiale malgré les modalités de compensation :

- l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2^{nde} chance les EC qu'il n'a pas validés.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Modalités de compensation (pour les masters exclusivement)

Compensation intégrale entre U.E. et entre semestre d'une même année.

Maquettes de la formation :

Légende

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

Crise sanitaire

Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, les examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance de la façon suivante :

- pour les enseignements sanctionnés à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu : l'évaluation terminale est neutralisée, la note finale sera attribuée sur la base des notes obtenues en contrôle continu ;
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée de 4 heures ou de 24 heures.
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

MASTER DROIT NOTARIAL

Semestre 1	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : Droit Civil 1	9												
EC 1 : Droit des régimes matrimoniaux		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : TD Droit des régimes matrimoniaux		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 3 : Régime général des obligations		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 1B : Environnement international	9												
EC 1 : Droit international privé		2,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'Union Européenne		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 1C : Fiscalité et comptabilité	6												
EC 1 : Fiscalité générale		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Comptabilité générale		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE 1D : Droits et propriétés	6												
EC 1 : Droit des biens-Propriétés collectives		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Droit de la construction		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h

MASTER DROIT NOTARIAL

Semestre 2

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 2A : Droit civil 2 EC 1 : Droit des successions EC 2 : Droit des libéralités EC 3 : TD Droit des successions et droit des libéralités	12												
		4,5	EvT		1	E*	3h	1	E*	3h	1	E*	1h
		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 2B : Affaires et procédures EC 1 : Droit des entreprises en difficulté EC 2 : TD Droit des entreprises en difficulté EC 3 : Modes alternatifs de règlement des litiges	9												
		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2C : Droit rural et propriété EC 1 : Droit rural Matière au choix (1 parmi 2) EC 2 : Propriété intellectuelle EC 3 : Droit de l'environnement	6												
		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2D : Compléments de formation EC 1 : Anglais EC 2 : Orientation professionnelle	3												
		1,5	EvC		2	E/O		1	O		1	O	

* Epreuve portant sur l'une et/ou l'ensemble des matières

MASTER DROIT NOTARIAL

Semestre 3
Admissibilité ¹

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance	
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 3A : Droit notarial des personnes et de la famille EC 1 : Droit extrapatrimonial de la famille et des personnes EC 2 : Droit approfondi des régimes matrimoniaux EC 3 : Techniques liquidatives des régimes matrimoniaux et des successions	12	4	EvT		1	E*	3h	1	E*	3h	Oral transversal portant sur les matières non validées, après préparation du sujet en 24h (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
UE 3B : Droit notarial des contrats et du crédit EC 1 : Droit approfondi des contrats appliqué au notariat EC 2 : Droit du crédit	6	3	EvT		1	E*	3h	1	E*	3h		
UE 3C : Droit notarial commercial et des sociétés EC 1 : Droit approfondi des sociétés EC 2 : Opérations sur les fonds EC 3 : Opérations sur les fonds – approche pratique EC 4 : Baux commerciaux et professionnels EC 5 : Baux commerciaux et professionnels – approche pratique	6	1	EvT		1	E	1h	1	E	1h		
		1	EvT		1	E	1h	1	E	1h		
		1,5	EvC		2	E/O		1	M			
		1	EvT		1	E	1h	1	E	1h		
UE 3D : Droit des biens EC 1 : Droit approfondi des biens	3	1	EvT		1	E	1h	1	E	1h		
UE 3E : Anglais EC 1 : Anglais	3	1	EvC		2	E/O		1	O			

Remarque : * Epreuve portant sur l'une et/ou l'ensemble des matières

¹Régime imposé par l'Arrêté sur les études notariales

SEMESTRE 4

Admission ²

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4A : Droit notarial immobilier EC 1 : Droit et pratique de l'urbanisme EC 2 : Droit de la copropriété EC 3 : Droit rural approfondi	6	6,5				A ¹ A ¹ A ¹				A ¹ A ¹ A ¹		Oral transversal portant sur les matières non validées, après préparation du sujet en 24h (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
UE 4B : Fiscalité notariale EC 1 : Fiscalité du revenu et du patrimoine EC 2 : Fiscalité immobilière, fiscalité des successions et des libéralités	3					A ¹ A ¹				A ¹ A ¹			
UE 4C : Droit international privé notarial EC 1 : Droit international de la famille (mariage, régimes matrimoniaux, filiation) EC 2 : Droit international des successions	3					A ¹ A ¹				A ¹ A ¹			
UE 4D : Déontologie professionnelle EC 1 : Déontologie professionnelle	3					A ¹				A ¹			
UE 4E : Approches pratiques EC 1 : Approche pratique du Droit de l'urbanisme * EC 2 : Approche pratique du Droit de la copropriété *	3		1 1	EvC EvC	2 2	E/O E/O				1 1	M M		
UE 4F : Droit notarial professionnel EC 1 : Compétences numériques appliquées aux métiers du notariat EC 2 : Techniques de communication écrite et orale	3		1,5	EvC	2	E/O				1	M		
UE 4G : Stage et rapport de stage	9		5	EvT			A ²						

A¹ et ² : Régime imposé par l'Arrêté sur les études notariales

A² : Voir le tableau des stages

*Les connaissances acquises dans l'UE 4E sont également susceptibles d'être évaluées lors du Grand oral.

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES
COMPETENCES**
Année universitaire 2020 - 2021

Master Droit Privé

Conseil de Gestion de l'École de Droit : avis favorable le 21/07/2020
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22/09/2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

- CAUSSE Hervé ⇨ herve.causse@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- Parcours Droit civil :
 - Jean-François RIFFARD ⇨ j-francois.riffard@uca.fr
- Parcours Droit social :
 - Gwennaëlle FRANÇOIS ⇨ gwennaelle.francois@uca.fr
- Parcours Droit des affaires :
 - Yannick BLANDIN ⇨ yannick.blandin@uca.fr
 - Didier VALETTE ⇨ didier.valette@uca.fr
- Parcours Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers :
 - Anthony MAYMONT ⇨ anthony.maymont@uca.fr
- Parcours Carrières Judiciaires :
 - Anne-Blandine CAIRE ⇨ a-blandine.caire@uca.fr
- Parcours Culture juridique :
 - Cyrille DOUNOT ⇨ cyrille.dounot@uca.fr
 - Nicolas LAURENT-BONNE ⇨ nicolas.laurent-bonne@uca.fr

Contact en scolarité :

Scolarité école de droit – scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements (le cas échéant)

Voir « Document complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances »

Stages

Calendrier : dès la fin des enseignements du S4 au 30 septembre

Durée : Organisation des mémoires et stages

Parcours	Année	Régime	Durée minimale du stage	Période	Evaluation
Droit des affaires	M2 option DBF	Stage Ou Mémoire	1 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage Ou Mémoire + soutenance
	M2 option DFE	Stage Ou Mémoire Ou PMR	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage Ou Mémoire + soutenance Ou Rapport d'activité
Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers	M2	Mémoire Ou Stage	3 mois	avant le 30 septembre n+1	Mémoire + soutenance Ou Rapport de stage + soutenance
Droit social	M2	Stage	1 mois	janvier	Rapport de stage
		Stage Et Mémoire	3 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage Et Mémoire
Droit civil	M2	Stage Ou Mémoire	6 semaines	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage Ou Mémoire + soutenance
Carrières judiciaires	M2	Stage Ou Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage Ou Mémoire + soutenance
Culture juridique	M2	Mémoire Et Stage	2 semaines	avant le 30 septembre n+1	Mémoire + soutenance Rapport de stage

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

En deuxième chance, le rattrapage des épreuves « rapport de stage », « Mémoire », « Soutenance », se fait sous la forme de la soumission d'un rapport de stage modifié ou d'un mémoire modifié et/ou d'une nouvelle soutenance.

Evaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve d'évaluation continue

Voir « Document complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances »

Accès à la salle d'examen

Voir « Document complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances »

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Nature des épreuves E/O/M :

L'enseignant choisit la nature de l'évaluation pour cet EC : un écrit et/ou un oral et/ou un mémoire et/ou une participation

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en évaluation initiale malgré les modalités de compensation :

- l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2^{de} chance les EC qu'il n'a pas validés.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Modalités de compensation (pour les masters exclusivement)

Compensation intégrale entre U.E. et entre semestre d'une même année.

Maquettes de la formation :

Légende

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

Crise sanitaire

Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, les examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance de la façon suivante :

- pour les enseignements sanctionnés à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu : l'évaluation terminale est neutralisée, la note finale sera attribuée sur la base des notes obtenues en contrôle continu ;
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée de 4 heures ou de 24 heures.
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

MASTER DROIT PRIVE PARCOURS DROIT CIVIL

Semestre 1	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : Droit Civil 1	9												
EC 1 : Droit des régimes matrimoniaux		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : TD Droit des régimes matrimoniaux		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 3 : Régime général des obligations		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 1B : Environnement international	9												
EC 1 : Droit international privé		2,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'Union Européenne		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 1C : Fiscalité et comptabilité	6												
EC 1 : Fiscalité générale		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Comptabilité générale		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE 1D : Droits et propriétés	6												
EC 1 : Droit des biens-Propriétés collectives		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Droit de la construction		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h

MASTER DROIT PRIVE PARCOURS DROIT CIVIL

Semestre 2	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE			2nde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 2A : Droit civil 2 EC 1 : Droit des successions EC 2 : Droit des libéralités EC 3 : TD Droit des successions et droit des libéralités	12												
		4,5	EvT		1	E*	3h	1	E*	3h	1	E*	1h
		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 2B : Affaires et procédures EC 1 : Droit des entreprises en difficulté EC 2 : TD Droit des entreprises en difficulté EC 3 : Modes alternatifs de règlement des litiges	9												
		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2C : Droit rural et propriété EC 1 : Droit rural <u>Matière au choix (1 parmi 2)</u> EC 2 : Propriété intellectuelle EC 3 : Droit de l'environnement	6												
		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2D : Compléments de formation EC 1 : Anglais EC 2 : Orientation professionnelle	3												
		1,5	EvC		2	E/O		1	O		1	O	

* Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

MASTER DROIT PRIVE PARCOURS DROIT CIVIL

SEMESTRE 3	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences																		
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance										
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.								
UE 3A : Droit de la famille et des biens EC 1 : Droit patrimonial de la famille EC 2 : Droit approfondi des biens	12		3	EvC		2	E/O			1	M										
			3	EvT		1	E	1h		1	E	1h									
UE 3B : Droit du financement EC 1 : Droit du crédit EC 2 : Droit approfondi des garanties de paiement	6		1,5	EvT		1	E	1h		1	E	1h									
			1,5	EvC		2	E/O			1	M										
UE 3C : Approche fondamentale EC 1 : Les grandes notions de droit privé, approche historique et comparative EC 2 : Atelier d'écriture et de recherches juridiques	6		1,5	EvT		1	E	3h		1	E	3h									
			1,5	EvC		2	E/O			1	M										
UE 3D : Spécialisation et orientation professionnelle <u>Option à choisir (1 parmi 3)</u> 3D1 - Orientation barreau EC 1 : Droit de la preuve 3D2 - Orientation droit notarial EC 1 : Droit approfondi des régimes matrimoniaux EC 2 : Baux commerciaux et professionnels 3D3 - Orientation recherche EC 1 : Théorie du droit	3																				
			1,5	EvT		1	E	1h		1	E	1h									
			0,75	EvT		1	E	3h		1	E	3h									
			0,75	EvT		1	E	1h		1	E	1h									
			1,5	EvT		1	E	3h		1	E	3h									
UE 3E : Anglais EC 1 : Anglais	3		1,5	EvC		2	E/O			1	O										

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

MASTER DROIT PRIVE PARCOURS DROIT CIVIL

SEMESTRE 4	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences																		
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance										
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.								
UE 4A : Contrats et obligations EC 1 : Droit approfondi des obligations EC 2 : Atelier de technique contractuelle	6																				
UE 4B : Droit civil – Aspects internationaux EC 1 : Droit privé comparé EC 2 : Droit civil et Europe	6																				
UE 4C : Droit civil spécial EC 1 : Droit approfondi des personnes et de la famille EC 2 : Droit approfondi des contrats spéciaux EC 3 : Procédure civile approfondie	9																				
UE 4D : Recherche et pratique professionnelle EC 1 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours ou Clinique des droits EC 2 : Stage et rapport de stage ou mémoire	9																				

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

A : Voir tableau des stages

MASTER DROIT PRIVE PARCOURS DROIT SOCIAL

SEMESTRE 2	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 2A : Droit social 2 EC 1 : Droit de la protection sociale complémentaire EC 2 : Contentieux du droit du travail	9													
		3	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h	
		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	
UE 2B : Aspects de droit public EC 1 : Administration du travail et de l'emploi EC 2 : Droit des relations de travail dans le secteur public	6													
		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	
		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	
UE 2C : Restructuration d'entreprise EC 1 : Droit des entreprises en difficulté EC 2 : Aspects sociaux des restructurations	6													
		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	
		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	
UE 2D : Environnement historique et pénal EC 1 : Droit pénal des affaires EC 2 : Histoire du droit social	6													
		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	
		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	
UE 2E : Compléments de formation EC 1 : Anglais EC 2 : Orientation professionnelle EC 3 : Veille juridique	3													
		1,5	EvC		2	E/O		1	O		1	O		

MASTER DROIT PRIVE PARCOURS DROIT SOCIAL

SEMESTRE 3	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 3A : Méthodologie et actualités EC 1 : Atelier d'écriture appliqué au droit social EC 2 : Actualité en droit social EC 3 : Exercices pratiques en droit social EC 4 : Atelier d'écriture et de recherches juridiques EC 5 : Technique contractuelle – Ateliers de professionnalisation	15													
UE 3B : Droit de l'entreprise EC 1 : Droit approfondi des sociétés 2 EC 2 : Opérations sur les fonds	3													Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)
UE 3C : Relations individuelles de travail 1 EC 1 : Conclusion du contrat EC 2 : Rémunération EC 3 : Temps de travail EC 4 : Conditions de travail	6	2,25	EvT		1	E*	3h	1	E*	3h				
UE 3D : Relations collectives de travail 1 EC 1 : Elections professionnelles EC 2 : Négociation collective EC 3 : Agencement des normes en droit social	6	2,25	EvT		1	E*	3h	1	E*	3h				

Remarque : * Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

SEMESTRE 4	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance	
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 4A : Relations individuelles de travail 2 EC 1 : Licenciement pour motif personnel EC 2 : Licenciement pour motif économique EC 3 : Démission et modes de rupture atypiques EC 4 : Santé du salarié	6	3	EvT		1	O*		1	O*		Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
UE 4B : Relations collectives de travail 2 EC 1 : Syndicat dans l'entreprise EC 2 : Les institutions représentatives du personnel EC 3 : Les conflits collectifs du travail	6	3	EvT		1	O*		1	O*			
UE 4C : GRH / Protection sociale	6	3	EvT		1	E	3h	1	E	3h		
UE 4D : Recherche et pratique professionnelle EC 1 : Stages et rapports de stage EC 2 : Travaux d'analyse jurisprudentielle EC 3 : Mémoire de recherche EC 4 : Anglais EC 5 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours	12	3 0,5 1 1,5	EvT EvT EvT EvC		1 1 1 2	A E/O/M A E/O		1 1 1	E/O/M O			

Remarque : * Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

A : Voir le tableau des stages

MASTER DROIT PRIVE PARCOURS CARRIERES JUDICIAIRES

SEMESTRE 1	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : Droit privé fondamental 1	15												
EC 1 : Régime général des obligations		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Droit des régimes matrimoniaux		2	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 3 : TD Droit des régimes matrimoniaux		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 4 : Droit des personnes et de la famille		2	EvT		1	E/O	E1h/O	1	E/O	E1h/O	1	E/O	E1h/O
UE 1B : Droit international et européen	9												
EC 1 : Droit international privé		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : TD Droit international privé		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 3 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'Union Européenne		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 1C : Droit pénal et sciences criminelles 1	6												
EC 1 : Droit pénal spécial		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Criminologie		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h

MASTER DROIT PRIVE PARCOURS CARRIERES JUDICIAIRES

SEMESTRE 2	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 2A : Droit privé fondamental 2 EC 1 : Droit des successions EC 2 : Droit des libéralités EC 3 : TD Droit des successions et droit des libéralités	12													
		4,5	EvT		1	E*	3h	1	E*	3h	1	E*	1h	
		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M		
UE 2B : Culture juridique et générale 1 EC 1 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques EC 2 : Modes alternatifs de règlement des litiges	9													
		2	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h	
		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	
UE 2C : Droit international et européen des droits de l'homme EC 1 : Droit international humanitaire EC 2 : Droit de la Convention Européenne des Droits de l'Homme	6													
		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	
		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	
UE 2D : Compléments de formation EC 1 : Anglais	3													
		1,5	EvC		2	E/O		1	O		1	O		

Remarque : * Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

MASTER DROIT PRIVE PARCOURS CARRIERES JUDICIAIRES

SEMESTRE 3	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance	
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 3A : Culture juridique et générale 2 EC 1 : Histoire de la justice	3	1,5	EvC		2	E/O		1	M		Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
UE 3B : Libertés et droits fondamentaux EC 1 : Libertés et droits fondamentaux – aspects de droit pénal EC 2 : Libertés et droits fondamentaux – aspects de droit civil EC 3 : Libertés et droits fondamentaux – aspects de droit public	9	4,5	EvT		1	O*		1	O*			
UE 3C : Contentieux et procédures EC 1 : Droit approfondi des biens EC 2 : Droit de la preuve EC 3 : Atelier d'écriture et de recherches juridiques (études de dossiers contentieux)	15	3 3 1,5	EvT EvT EvC		1 1 2	E E E/O	1h 1h	1 1 1	E E M	1h 1h		
UE 3D : Anglais EC 1 : Anglais	3	1,5	EvC		2	E/O		1	O			

Remarque : *Grand oral portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

MASTER DROIT PRIVE PARCOURS CARRIERES JUDICIAIRES

SEMESTRE 4	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance	
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 4A : Culture juridique et générale 3 EC 1 : Droit privé comparé EC 2 : Grands problèmes contemporains	3	0,75 0,75	EvT EvC		1 2	E E/O	1h		1 1	E M	1h	Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)
UE 4B : Droit privé fondamental 3 EC 1 : Droit approfondi des contrats EC 2 : Droit approfondi de la responsabilité EC 3 : Procédure civile approfondie	9	1,5 1,5 1,5	EvC EvC EvT		2 2 1	E/O E/O E		1h	1 1 1	M M E	1h	
UE 4C : Droit pénal et sciences criminelles 2 EC 1 : Procédure pénale approfondie EC 2 : Droit pénal des mineurs EC 3 : Droit pénal international	9	1,5 1,5 1,5	EvT EvT EvT		1 1 1	E E E	3h 1h 1h		1 1 1	E E E	3h 1h 1h	
UE 4D : Recherche et pratique professionnelle EC 1 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours ou Clinique des droits EC 3 : Stage et rapport de stage ou mémoire	9	0,5 4	EvT EvT		1 1	E/O/M A			1	E/O/M		

A : Voir le tableau des stages

MASTER DROIT PRIVE PARCOURS CULTURE JURIDIQUE

SEMESTRE 1	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : Pensée juridique 1 EC 1 : Histoire de la pensée juridique EC 2 : Histoire de la pensée juridique – Etudes approfondies	6	3	EvT		1	E*	3h	1	E*	3h	1	E	1h
UE 1B : Droit public EC 1 : Théories constitutionnelles EC 2 : Origines historiques du droit administratif	9	1,5 3	EvT EvT		1 1	E E	1h 1h	1 1	E E	1h 1h	1 1	E E	1h 1h
UE 1C : Droit privé EC 1 : Régime général des obligations EC 2 : Droit des régimes matrimoniaux EC 3 : Droit pénal spécial	9	1,5 1,5 1,5	EvT EvT EvT		1 1 1	E E E	1h 1h 1h	1 1 1	E E E	1h 1h 1h	1 1 1	E E E	1h 1h 1h
UE 1D : Droit international et européen <u>Matière à choisir (2 parmi les 4)</u> EC 1 : Droit international privé EC 2 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'Union Européenne EC 3 : Théorie des relations internationales EC 4 : Université d'été franco-tchèque	6	1,5 1,5 1,5 1,5	EvT EvT EvT EvT		1 1 1 1	E E E E/O/M	1h 1h 1h	1 1 1 1	E E E M	1h 1h 1h	1 1 1 1	E E E M	1h 1h 1h

Remarque : * Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

MASTER DROIT PRIVE PARCOURS CULTURE JURIDIQUE

SEMESTRE 2	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 2A : Pensée juridique 2 EC 1 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques EC 2 : TD Initiation à la philosophie de l'histoire et à l'épistémologie du droit	9	3	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 2B : Droit européen EC 1 : Droit de la Convention Européenne des Droits de l'Homme EC 2 : Politiques de l'Union Européenne	6	1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2C : Unité de spécialisation : une unité au choix parmi les 3 : UE 2C1 – Droit privé EC 1 : Droit des successions EC 2 : Droit des libéralités EC 3 : TD Droit des successions et droit des libéralités UE 2C2 – Droit public EC 1 : Droit de la fonction publique EC 2 : Droit des contrats publics EC 3 : TD Droit des contrats publics UE 2C3 – Environnement de l'entreprise EC 1 : Histoire du droit social EC 2 : Droit des entreprises en difficultés EC 3 : TD Droit des entreprises en difficultés	12	4	EvT		1	E*	3h	1	E*	3h	1	E*	1h
		2	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		2	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
		2	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		2	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
		2	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 2D : Anglais EC 1 : Anglais	3	1,5	EvC		2	E/O		1	O		1	O	

Remarque : * Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

MASTER DROIT PRIVE PARCOURS CULTURE JURIDIQUE

SEMESTRE 4	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance	
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 4A : L'Etat et son environnement international EC 1 : Histoire du droit international EC 2 : Processus historique de construction de l'Etat	6	1,5 1,5	EvT EvC		1 2	O E/O		1 1	O M		Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
UE 4B : Droit comparé EC 1 : Droit privé comparé EC 2 : Droit public comparé EC 3 : Législations et politiques étrangères	9	1,5 1,5 1,5	EvT EvC EvT		1 2 1	E E/O E/O/M	1h	1 1 1	E M M	1h		
UE 4C : Recherche et pratique professionnelle EC 1 : Mémoire de recherche EC 2 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours EC 3 : Stage et rapport de stage	15	6 1,5	EvT EvT		1 1	A A						

A : Voir le tableau des stages

MASTER DROIT PRIVE PARCOURS DROIT DES AFFAIRES

SEMESTRE 1	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : Entreprises	12												
EC 1 : Droit approfondi des sociétés 1		2,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Histoire du droit des affaires		1	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Régime général des obligations		2,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 1B : Fiscalité et comptabilité	9												
EC 1 : Fiscalité générale		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Comptabilité générale		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 3 : TD Exercices de comptabilité et fiscalité de l'entreprise		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 1C : Environnement international	9												
EC 1 : Droit international privé		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'Union Européenne		2,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h

MASTER DROIT PRIVE PARCOURS DROIT DES AFFAIRES Option Droit et Fiscalité de l'Entreprise (GEFIRE)

SEMESTRE 3	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance	
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 3A : Structures et vie de l'entreprise 1 EC 1 : Droit approfondi des sociétés 2 EC 2 : Opérations sur les fonds EC 3 : Baux commerciaux et professionnels EC 4 : Contrats de distribution et relations fournisseurs	9	4,5	EvT		1	*	24h	1	A*	24h	Remise d'un rapport dont le sujet porte sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
UE 3B : Fiscalité de l'entreprise EC 1 : Fiscalité de l'entreprise (IS, revenus des dirigeants sociaux) EC 2 : Fiscalité de l'entreprise (TVA, CVAE, CFE et droit douanier) EC 3 : Fiscalité de l'entreprise (groupes et international)	6	3	EvT		1	**	5h	1	E**	5h		
UE 3C : Finances de l'entreprise EC 1 : Evaluation et analyse financière de l'entreprise EC 2 : Droit du financement	6	1,5	EvT		1	E	2h	1	E	2h		
			EvT		1	E	2h	1	E	2h		
UE 3D : Pratique professionnelle EC 1 : Business Law EC 2 : Anglais des affaires (en vue du TOEIC) EC 3 : Atelier d'écriture et de recherches juridiques EC 4 : Technique contractuelle – Atelier de professionnalisation	9		EvT		1	E/O/M		1	E/O/M			
		0,5	EvT		1	E/O/M		1	E/O/M			
		1,5	EvC		2	E/O		1	M			
		1,5	EvC		2	E/O		1	M			

Remarque : *Epreuve libre de 24h portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières de l'UE 3A.

** Ecrit 5 h portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières de l'UE 3B.

MASTER DROIT PRIVE PARCOURS DROIT DES AFFAIRES Option Droit Bancaire et Financier (DBF)

SEMESTRE 3	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance	
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 3A : Structures et vie de l'entreprise EC 1 : Droit approfondi des sociétés 2 EC 2 : Opérations sur les fonds EC 3 : Baux commerciaux et professionnels EC 4 : Contrats de distribution et relations fournisseurs	9	4,5	EvT		1	*	24h	1	A*	24h	Remise d'un rapport dont le sujet porte sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
UE 3B : Finances de l'entreprise EC 1 : Droit du financement EC 2 : Evaluation et analyse financière de l'entreprise EC 3 : Institutions professionnelles bancaires et financières	15	3 2 2,5	EvT EvT EvT		1 1 1	E E E	2h 2h 2h	1 1 1	E E E	2h 2h 2h		
UE 3C : Pratique professionnelle EC 1 : Business Law EC 2 : Anglais des affaires (en vue du TOEIC) EC 3 : Atelier d'écriture et de recherches juridiques	6	1 0,5 1,5	EvT EvT EvC		1 1 2	E/O/M E/O/M E/O		1 1 1	M E/O/M M			

Remarque : *Epreuve libre de 24h portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières de l'UE 3A

MASTER DROIT PRIVE PARCOURS DROIT DES AFFAIRES Option Droit Bancaire et Financier (DBF)

SEMESTRE 4	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance	
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 4A : Fondements financiers EC 1 : Droit de l'investissement EC 2 : Droit approfondi des sûretés et des garanties de paiement	6		1,5	EvC		2	E/O		1	M		Remise d'un rapport dont le sujet porte sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)
			1,5	EvC		2	E/O		1	M		
UE 4B : Ingénieries financières EC 1 : Culture et analyse financière EC 2 : Droit de la gestion patrimoniale EC 3 : Fiscalité bancaire et financière	9		1,5	EvC		2	E/O		1	M		
			1,5	EvC		2	E/O		1	M		
			1,5	EvC		2	E/O		1	M		
UE 4C : Procédures et entreprises EC 1 : Contentieux bancaire et financier EC 2 : Droit commercial et difficultés d'entreprises	6		1,5	EvC		2	E/O		1	M		
			1,5	EvC		2	E/O		1	M		
UE 4D : Recherche et pratique professionnelle EC 1 : Déontologies professionnelles EC 2 : MOOC (à choisir dans la sélection faite en début d'année) EC 3 : Stage et rapport de stage ou mémoire EC 4 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours	9		0,5	EvC		2	E/O		1	M		
			3,5	EvT		1	A		1	A		
			0,5	EvT		1	E/O/M		1	E/O/M		

A : Voir le tableau des stages

MASTER DROIT PRIVE PARCOURS CONFORMITE ET CONTROLE DES RISQUES JURIDIQUES ET FINANCIERS

SEMESTRE 1	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : Entreprises	12												
EC 1 : Droit approfondi des sociétés 1		2	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Conformité et risques		2	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
EC 3 : Régime général des obligations		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 1B : Fiscalité et comptabilité	9												
EC 1 : Fiscalité générale		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Comptabilité générale		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 3 : TD Exercices de comptabilité et fiscalité de l'entreprise		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 1C : Environnement international	9												
EC 1 : Droit international privé		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Marché d'actifs		2,5	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	1h

MASTER DROIT PRIVE PARCOURS CONFORMITE ET CONTROLE DES RISQUES JURIDIQUES ET FINANCIERS

SEMESTRE 3	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance	
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 3A : Fondamentaux juridiques et réglementaires EC 1 : Droit des marchés financiers EC 2 : Fondements de la réglementation bancaire et de l'assurance EC 3 : Défaillances bancaires et financières EC 4 : Déontologie professionnelle et éthique	12											Remise d'un rapport dont le sujet porte sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)
	1,5	EvC		2	E		1	M				
	1,5	EvC		2	E ou O		1	M				
	1,5	EvC		2	E		1	M				
	1,5	EvC		2	E		1	M				
UE 3B : Fondamentaux économiques et financiers EC 1 : Principes de la gestion des risques EC 2 : Economie bancaire et de l'assurance EC 3 : Théories économiques des crimes financiers EC 4 : Techniques avancées de détection des fraudes	12											
	1,5	EvC		2	E		1	M				
	1,5	EvC		2	E		1	M				
	1,5	EvC		2	E		1	M				
UE 3C : Approches transversales EC 1 : Responsabilité sociale de l'entreprise EC 2 : Business communication	6											
	2	EvC		2	E ou O		1	M				
	1	EvC		2	E ou O		1	M				

MASTER DROIT PRIVE PARCOURS CONFORMITE ET CONTROLE DES RISQUES JURIDIQUES ET FINANCIERS

SEMESTRE 4	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance	
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 4A : Environnement juridique et financier EC 1 : Les marchés financiers : présentation et risques EC 2 : Les réformes Bâle II, Bâle III : contexte, contenu et conséquences EC 3 : La fraude EC 4 : Certification AMF	3	1,5	EvC		2	E		1	M		Remise d'un rapport dont le sujet porte sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
UE 4B : Conformité et contrôle interne EC 1 : Introduction à la conformité et au contrôle interne	9	0,5	EvC		2	E ou O		1	M			
EC 2 : La fonction conformité dans la banque		1,5	EvT		1	E	3	1	E	3		
EC 3 : Reporting en matière de conformité		1,5	EvT		1	E	3	1	E	3		
EC 4 : Management de la conformité		1	EvT		1	E	2	1	E	2		

UE 4C : Gestion des risques	6									
EC 1 : Expertise dans la prévention du risque de non-conformité		1,5	EvT		1	E	3	1	E	3
EC 2 : Surveillance des risques de non-conformité		1,5	EvT		1	E	3	1	E	3
UE 4D : Méthodologie	12									
EC 1 : Mémoire de spécialité (sources, méthodologie et règles du mémoire)		1,5	EvT		1	O	45 min	1	O	45 min
EC 2 : Stage ou mémoire*		4,5	EvT		1	A		1	A	

A : Voir le tableau des stages

* Le mémoire peut remplacer le stage. Ceci reste un cas exceptionnel qui doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation ou du directeur des études

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Année universitaire 2020 - 2021

Master Droit Public

Conseil de Gestion de l'École de Droit : avis favorable le 21/07/2020
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22/09/2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

- Charles-André DUBREUIL ⇒ c-andre.dubreuil@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- Parcours Culture juridique :
 - Cyrille DOUNOT ⇒ cyrille.dounot@uca.fr
 - Nicolas LAURENT-BONNE ⇒ nicolas.laurent-bonne@uca.fr
- Parcours Carrières internationales :
 - Marie-Elisabeth BAUDOIN ⇒ m-elisabeth.baudoin@uca.fr
 - Frédéric CHARILLON ⇒ frederic.charillon@uca.fr
- Parcours Carrières publiques :
 - Sébastien DEFIX ⇒ sebastien.defix@uca.fr
 - Evan RASCHEL ⇒ evan.raschel@uca.fr
 - Sébastien HOURSON ⇒ sebastien.hourson@uca.fr
- Parcours Droit et Administration du secteur sanitaire et social :
 - Agnès ROCHE ⇒ agnes.roche@uca.fr
 - Philippe BERNAZ ⇒ philippe.bernaz@uca.fr

Contact en scolarité :

Scolarité école de droit : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements

Voir « Document complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances »

Stages

Calendrier : dès la fin des enseignements du S4 au 30 septembre

Durée : Organisation des stages et mémoires

Parcours	Année	Régime	Durée minimale	Période	Evaluation
Droit et administration du secteur sanitaire et social	M1	Stage Ou Mémoire	1 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage Ou Mémoire
	M2 (AES + ASS)	Stage Ou Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage Ou Mémoire
Carrières publiques	M2 Option DPA	Mémoire			Mémoire + soutenance
	M2 Option DDACP	Stage Ou Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage Ou Mémoire + soutenance
	M2 Option SP	Stage Ou Mémoire	1 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage + Soutenance Ou Mémoire + soutenance
Carrières internationales	M2	Stage Ou Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage Ou Mémoire + soutenance
Culture juridique	M2	Mémoire Et Stage	2 semaines	avant le 30 septembre n+1	Mémoire + soutenance Rapport de stage

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

En deuxième chance, le rattrapage des épreuves « rapport de stage », « Mémoire », « Soutenance », se fait sous la forme de la soumission d'un rapport de stage modifié ou d'un mémoire modifié et/ou d'une nouvelle soutenance.

Evaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve d'évaluation continue

Voir « Document complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances »

Accès à la salle d'examen

Voir « Document complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances »

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Nature des épreuves E/O/M :

L'enseignant choisit la nature de l'évaluation pour cet EC : un écrit et/ou un oral et/ou un mémoire et/ou une participation

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en évaluation initiale malgré les modalités de compensation :

- l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2^{de} chance les EC qu'il n'a pas validés.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Modalités de compensation (pour les masters exclusivement)

Compensation intégrale entre U.E. et entre semestre d'une même année.

Maquettes de la formation :

Légende

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

Crise sanitaire

Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, les examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance de la façon suivante :

- pour les enseignements sanctionnés à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu : l'évaluation terminale est neutralisée, la note finale sera attribuée sur la base des notes obtenues en contrôle continu ;
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée de 4 heures ou de 24 heures.
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;
- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CARRIERES INTERNATIONALES

SEMESTRE 1	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : Théorie	9												
EC 1 : Théories constitutionnelles		2,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
<u>Matière au choix (1 parmi 2)</u>													
EC 2 : Histoire de la pensée juridique		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Université d'été franco-tchèque		1,5	EvT		1	E/O/M		1	M		1	M	
UE 1B : Les acteurs internationaux	6												
EC 1 : Acteurs et réseaux de l'action internationale		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 2 : Socio-histoire des organisations internationales		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 1C : Politique et économie internationales	9												
EC 1 : Théorie des relations internationales		2,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Économie politique internationale		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 1D : Droit européen et international 1	6												
EC 1 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'Union Européenne		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Droit des organisations internationales		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CARRIERES INTERNATIONALES

SEMESTRE 2	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			2 ^{nde} chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 2A : Droit constitutionnel EC 1 : Les constitutions face aux enjeux du XXI ^{ème} siècle EC 2 : TD Les constitutions face aux enjeux du XXI ^{ème} siècle	6												
		2	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
		1	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 2B : Droit international 2 EC 1 : Droit international humanitaire EC 2 : TD Droit international public	6												
		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		1	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 2C : Agenda politique international EC 1 : Systèmes politiques comparés EC 2 : Pensée stratégique	9												
		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		2,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2D : Droit européen 2 EC 1 : Politiques de l'Union Européenne EC 2 : Droit de la Convention Européenne des Droits de l'Homme	6												
		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2E : Anglais EC 1 : Anglais	3												
		1	EvC		2	E/O		1	O		1	O	

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CARRIERES INTERNATIONALES

SEMESTRE 4	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance	
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 4A : Enjeux de sécurité EC 1 : Espaces de sécurité comparés EC 2 : Cas pratiques de sécurité européenne EC 3 : Actualité des crises et conflits	6											Remise d'un rapport dont le sujet porte sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)
		1	EvT		1	E/O/M		1	M			
		1	EvC		2	E/O		1	M			
		1,5	EvC		2	E/O		1	M			
UE 4B : Enjeux régionaux EC 1 : Post-Soviet Studies EC 2 : Pays émergents EC 3 : Espace méditerranéen EC 4 : Législations et politiques étrangères	9											
		1,5	EvC		2	E/O		1	M			
		1	EvC		2	E/O		1	M			
		1	EvC		2	E/O		1	M			
		0,5	EvT		1	E/O/M		1	E/O/M			
UE 4C : Enjeux mondiaux EC 1 : Situations de post-conflit EC 2 : Justice pénale internationale 2 EC 3 : Le facteur religieux dans les relations internationales	6											
		1,5	EvC		2	E/O		1	M			
		1	EvC		2	E/O		1	M			
		0,5	EvT		1	E/O/M		1	M			
UE 4D : Recherche et pratique professionnelle EC 1 : Stage et rapport de stage ou mémoire EC 2 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours ou Clinique des droits	9											
		4	EvT		1	A						
		0,5	EvT		1	E/O/M		1	E/O/M			

A : Voir tableau des stages

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CARRIERES PUBLIQUES

SEMESTRE 1	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : L'Etat	15												
EC 1 : Théories constitutionnelles		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Droit de la décentralisation		2	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 3 : TD Droit de la décentralisation		2	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 1B : L'action publique 1 (1 unité au choix)	12												
<u>UE 1B1 - L'économie publique</u>													
EC 1 : Droit public économique		2	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : TD Droit public économique		2	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 3 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'Union Européenne		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
<u>UE 1B2 - La sécurité publique</u>													
EC 1 : Droit pénal spécial		2	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : TD Droit pénal spécial		2	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 3 : Acteurs de la sécurité publique		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 1C : Options (2 choix parmi les 4)	3												
EC 1 : Origines historiques du droit administratif		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Criminologie		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 3 : Théorie des relations internationales		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 4 : Histoire de la pensée juridique		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CARRIERES PUBLIQUES

SEMESTRE 2	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE			2nde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 2A : Les moyens publics	12												
EC 1 : Droit de la fonction publique		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Droits des contrats publics		2	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 3 : TD Droits des contrats publics		2	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 2B : Droit public européen	6												
EC 1 : Droit de la Convention européenne des Droits de l'Homme		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Politiques de l'Union Européenne		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2C : L'action publique 2 (1 unité au choix)	9												
<u>UE 2C1 – Responsabilité et environnement</u>													
EC 1 : Droit de la responsabilité administrative		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : TD Droit de la responsabilité administrative		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 3 : Droit de l'environnement		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
<u>UE 2C2 – Politiques et gestion</u>													
EC 1 : Gestion administrative, financière et comptable des organisations		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : TD Gestion administrative, financière et comptable des organisations		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 3 : Politiques publiques : mise en œuvre et évaluation		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2D : Compétences linguistiques	3												
EC 1 : Anglais		1,5	EvC		2	E/O		1	O		1	O	

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CARRIERES PUBLIQUES Option Droit Public Approfondi (DPA)

SEMESTRE 3	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3A : Droit public approfondi 1 EC 1 : Droit constitutionnel approfondi EC 2 : Libertés et droits fondamentaux : aspects de droit public	12	3 2	EvC EvT		2 1	E/O E		1h	1 1	M E		1h	Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)
UE 3B : Pensée juridique EC 1 : Les grandes notions du droit public, approche historique et comparative EC 2 : Théorie du droit EC 3 : Philosophie du droit	9	2 2 2	EvT EvT EvT		1 1 1	O E E		3h 3h	1 1 1	O E E		3h 3h	
UE 3C : Méthodologie de la recherche EC 1 : Méthodologie du mémoire de recherche EC 2 : Epistémologie	6	2 1,5	EvT EvT		1 1	E/O/M E		1h	1 1	M E		1h	
UE 3D : Compétences linguistiques EC 1 : Anglais	3	0,5	EvC		2	E/O			1	O			

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CARRIERES PUBLIQUES Option Droit Public Approfondi (DPA)

SEMESTRE 4	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences																			
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance											
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.									
UE 4A : Droit public approfondi 2	12																					
EC 1 : Droit administratif approfondi		3	EvC		2	E/O				1	M											
EC 2 : Droit international public approfondi		1,5	EvC		2	E/O				1	M											
EC 3 : Droit public comparé		1,5	EvC		2	E/O				1	M											
UE 4B : Perspectives juridiques	6																					
EC 1 : Processus historique de construction de l'Etat		1,5	EvC		2	E/O				1	M											
EC 2 : Droit public de la concurrence		1,5	EvC		2	E/O				1	M											
UE 4C : Recherche en droit	12																					
EC 1 : Entraînement à l'oral		1	EvC		2	E/O				1	M											
EC 2 : Mémoire de recherche		2,5	EvT		1	A																
EC 3 : Grand oral*		1,5	EvT		1	O				1	O											
EC 4 : Législations et politiques étrangères		0,5	EvT		1	E/O/M				1	E/O/M											
<u>Matière au choix (1 parmi 4) :</u>																						
EC 5 : Organisation d'un colloque		0,5	EvT		1	E/O/M				1	E/O/M											
EC 6 : Projet d'écriture collectif		0,5	EvT		1	E/O/M				1	E/O/M											
EC 7 : Atelier de recherche		0,5	EvT		1	E/O/M				1	E/O/M											
EC 8 : Clinique des droits		0,5	EvT		1	E/O/M				1	E/O/M											

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

REMARQUE : *Le grand oral est associé à la soutenance du mémoire. Il consiste en une présentation de 15 minutes, sur une question de droit public général en lien avec le sujet de mémoire, après une préparation de 60 minutes, et donne lieu à de brefs échanges avec les membres du jury.

A : Voir tableau des stages

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CARRIERES PUBLIQUES Option Droit des Affaires des Collectivités publiques (DDACP)

SEMESTRE 3	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance	
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 3A : L'action contractuelle des collectivités publiques EC 1 : Opérations d'aménagement EC 2 : Droit des marchés publics et des concessions EC 3 : Droit des marchés publics et des concessions – Etudes approfondies EC 4 : Contrats spéciaux EC 5 : Grand oral *	12											Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)
	1,5	EvC		2	E/O		1	M				
	1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h			
	1,5	EvC		2	E/O		1	M				
	1,5	EvC		2	E/O		1	M				
	1	EvT		1	O		1	O				
	1	EvT		1	O		1	O				
UE 3B : La valorisation des ressources des collectivités publiques EC 1 : Fiscalité locale EC 2 : Valorisation des propriétés publiques EC 3 : Etudes de cas en propriété intellectuelle	12											
	1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h			
	3	EvC		2	E/O		1	M				
	1,5	EvC		2	E/O		1	M				
UE 3C : Suivi de projet de collectivités publiques EC 1 : Gestion et financement de projet 1	3											
	1,5	EvC		2	E/O		1	M				
UE 3D : Compétence linguistique EC 1 : Anglais	3											
	0,5	EvC		2	E/O		1	O				

*Portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des enseignements de l'UE 3A

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CARRIERES PUBLIQUES Option Droit des Affaires des Collectivités publiques (DDACP)

SEMESTRE 4	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance	
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 4A: Les collectivités publiques et l'action publique EC 1 : Droit et pratique de l'urbanisme EC 2 : Droit et pratique de l'urbanisme – études approfondies EC 3 : Droit et pratique des services publics EC 4 : Droit des entreprises et des participations publiques EC 5 : Droit public de la concurrence EC 6 : Gestion des ressources humaines EC 7 : Grand oral *	12											Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)
	1,5	EvC		2	E/O		1	M				
	0,5	EvC		2	E/O		1	M				
	1	EvT		1	E	1h	1	E	1h			
	1	EvC		2	E/O		1	M				
	1	EvC		2	E/O		1	M				
	1	EvT		1	E	1h	1	E	1h			
	1	EvT		1	O		1	O				
UE 4B : Le contentieux des collectivités publiques EC 1 : Contentieux contractuels EC 2 : Contentieux contractuels – Etudes de cas EC 3 : Contentieux de l'urbanisme et de l'environnement – Etudes de cas EC 4 : Contentieux des affaires en droit de l'Union Européenne EC 5 : Contentieux pénal des affaires publiques	12											
	1,5	EvC		2	E/O		1	M				
	1	EvC		2	E/O		1	M				
	1	EvC		2	E/O		1	M				
	1	EvC		2	E/O		1	M				
	1	EvT		1	E	1h	1	E	1h			
UE 4C : Recherche et pratique professionnelle EC 1 : Gestion et financement de projet 2	6											
	1,5	EvC		2	E/O		1	M				

EC 2 : Projet collectif (Organisation d'un colloque ou conférence, projet territorial) ou Atelier d'écriture et de recherches juridiques											
EC 3 : Clinique des droits											
EC 4 : Stage et rapport de stage ou mémoire		1	EvT		1	A					

A : Voir tableau des stages

*Portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des enseignements de l'UE 4A

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CARRIERES PUBLIQUES Option Sécurité Publique (SP)

SEMESTRE 3	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance				
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
UE 3A : Droit pénal	6														
EC 1 : Droit pénal général		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h					
EC 2 : Délinquance économique et financière		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h					
UE 3B : Libertés et droits fondamentaux	6														
EC 1 : Libertés et droits fondamentaux : aspects de droit pénal		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h					
EC 2 : Libertés et droits fondamentaux : aspects de droit public		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h					
UE 3C : Organisation des forces de sécurité	9														
EC 1 : Organisation de la sécurité interne		2,25	EvT		1	E*	1h	1	E*	1h					
EC 1a : Organisation de la sécurité publique															
EC 1b : Organisation de la sécurité civile															
EC 2 : Organisation des forces de sécurité externe : les enjeux stratégiques de la défense		2,25	EvT		1	E	3h	1	E	3h					
UE 3D : Identification du phénomène criminel	3	1,5	EvT		1	E*	1h	1	E*	1h					
EC 1 : Criminalistique															
EC 2 : Criminologie approfondie															
UE 3E : Préparation aux concours de la sécurité publique	6														
EC 1 : Méthodologie		1,5	EvC		2	E/O		1	M						
EC 2 : Anglais		1,5	EvC		2	E/O		1	O						

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

*Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CARRIERES PUBLIQUES Option Sécurité Publique (SP)

SEMESTRE 4	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance	
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 4A : Actualités des crises et conflits	3	1,5	EvC		2	E/O		1	M		Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
UE 4B : Renouvellement des enjeux de sécurité publique	3	1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h		
UE 4C : Renouvellement des forces de sécurité publique EC 1 : Les forces du contrôle de la sécurité publique EC 2 : Le contrôle des forces de la sécurité publique	3	1,5	EvT		1	O*		1	O*			
UE 4D : Droit pénal approfondi EC 1 : Procédure pénale approfondie EC 2 : Droit pénal des mineurs	9	3 1,5	EvT EvT		1 1	E E	3h 1h	1 1	E E	3h 1h		
UE 4E : Droit et pratique des services publics	3	1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h		
UE 4F : Recherche et pratique professionnelle EC 1 : Stage et rapport de stage ou mémoire EC 2 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours	9	4,5	EvT		1	A						

A : Voir tableau des stages

*Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CULTURE JURIDIQUE

SEMESTRE 1	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : Pensée juridique 1 EC 1 : Histoire de la pensée juridique EC 2 : Histoire de la pensée juridique – Etudes approfondies	6	3	EvT		1	E*	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE 1B : Droit public EC 1 : Théories constitutionnelles EC 2 : Origines historiques du droit administratif	9	1,5 3	EvT EvT		1 1	E E	1h 1h	1 1	E E	1h 1h	1 1	E E	1h 1h
UE 1C : Droit privé EC 1 : Régime général des obligations EC 2 : Droit des régimes matrimoniaux EC 3 : Droit pénal spécial	9	1,5 1,5 1,5	EvT EvT EvT		1 1 1	E E E	1h 1h 1h	1 1 1	E E E	1h 1h 1h	1 1 1	E E E	1h 1h 1h
UE 1D : Droit international et européen <u>Matière au choix (2 parmi les 4)</u> EC 1 : Droit international privé EC 2 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'Union Européenne EC 3 : Théorie des relations internationales EC 4 : Université d'été franco-tchèque	6	1,5 1,5 1,5 1,5	EvT EvT EvT EvT		1 1 1 1	E E E E/O/M	1h 1h 1h	1 1 1 1	E E E M	1h 1h 1h	1 1 1 1	E E E M	1h 1h 1h

*Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CULTURE JURIDIQUE

SEMESTRE 2	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 2A : Pensée juridique 2	9												
EC 1 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques		3	EvT		1	E	3h	1	E	3H	1	E	1h
EC 2 : TD Initiation à la philosophie de l'histoire et à l'épistémologie du droit		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 2B : Droit européen	6												
EC 1 : Droit de la Convention Européenne des Droits de l'Homme		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Politiques de l'Union Européenne		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2C : Unité de spécialisation (une unité au choix parmi les 3)	12												
<u>UE 2C1 – Droit privé</u>													
EC 1 : Droit des successions		4	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Droit des libéralités													
EC 3 : TD Droit des successions et droit des libéralités		2	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
<u>UE 2C2 – Droit public</u>													
EC 1 : Droit de la fonction publique		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Droit des contrats publics		2	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 3 : TD Droit des contrats publics		2	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
<u>UE 2C3 – Environnement de l'entreprise</u>													
EC 1 : Histoire du droit social		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Droit des entreprises en difficultés		2	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h

EC 3 : TD Droit des entreprises en difficultés		2	EvC		2	E/O		1	M		1	E M	1h
UE 2D : Anglais EC1 : Anglais	3	1,5	EvC		2	E/O		1	O		1	O	

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CULTURE JURIDIQUE

SEMESTRE 3	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance	
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 3A : Pensée juridique 3 EC 1 : Théorie du droit EC 2 : Philosophie du droit	9	1,5 3	EvT EvT		1 1	E E	3h 3h	1 1	E E	3h 3h	Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
UE 3B : Histoire du droit public EC 1 : Les grandes notions de droit public, approche historique et comparative EC 2 : Histoire de la justice	9	3 1,5	EvT EvC		1 2	O E/O		1 2	O E/O			
UE 3C : Histoire du droit privé EC 1 : Les grandes notions de droit privé, approche historique et comparative EC 2 : Histoire du droit des affaires	9	3 1,5	EvT EvT		1 1	E E	3h 1h	1 1	E E	3h 1h		
UE 3D : Anglais EC 1 : Anglais	3	1,5	EvC		2	E/O		1	O			

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CULTURE JURIDIQUE

SEMESTRE 4	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance	
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 4A : L'Etat et son environnement international EC 1 : Histoire du droit international EC 2 : Processus historique de construction de l'Etat	6	1,5 1,5	EvT EvC		1 2	O E/O		1 1	O M		Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
UE 4B : Droit comparé EC 1 : Droit privé comparé EC 2 : Droit public comparé EC 3 : Législations et politiques étrangères	9	1,5 1,5 1,5	EvT EvC EvT		1 2 1	E E/O E/O/M	1h	1 1 1	E M E/O/M	1h		
UE 4C : Recherche et pratique professionnelle EC 1 : Mémoire de recherche EC 2 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours EC 3 : Stage et rapport de stage	15	6 1,5	EvT EvT		1 1	A A						

A : Voir tableau des stages

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS DROIT ET ADMINISTRATION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL Option DASSS

SEMESTRE 2	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE			2nde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 2A : Les collectivités publiques et leurs moyens d'action EC 1 : Droit la fonction publique EC 2 : Droit de la responsabilité administrative EC 3 : Gestion administrative, financière et comptable des organisations	6												
		1	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		1	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		1	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2B : Politiques publiques EC 1 : Système de protection sociale en Europe EC 2 : Politiques publiques : mise en œuvre et évaluation	6												
		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE 2C : Approfondissements EC 1 : Système de protection sociale en Europe EC 2 : Politiques publiques : mise en œuvre et évaluation EC 3 : Gestion administrative, financière et comptable des organisations	9												
		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 2D : Professionnalisation EC 1 : Stage et rapport de stage ou mémoire EC 2 : Anglais	9												
		3	EvT		1	A					1	M	
		1,5	EvC		2	E/O		1	O		1	O	

A : Voir tableau des stages

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS DROIT ET ADMINISTRATION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL option Sociologie

SEMESTRE 1	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : Fondamentaux 1	9												
EC 1 : Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : TD Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 3 : Sociologie de la déviance		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 1B : Maîtrise des outils d'enquêtes 1	9												
EC 1 : TD Techniques d'enquêtes		3	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 2 : Collecter les données : approche territoriale		3	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 3 : Concepts et outils d'analyse de la santé		3	EvC		2	E/O							
UE 1C : Professionnalisation	12												
EC 1 : TD Communication orale		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 2 : Projet tuteuré		4,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS DROIT ET ADMINISTRATION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL option Sociologie

SEMESTRE 2	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 2A : Fondamentaux 2 EC 1 : Politiques publiques : mise en œuvre et évaluation EC 2 : TD Politiques publiques : mise en œuvre et évaluation	6		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
			1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 2B : Politiques publiques EC 1 : Usage de logiciels professionnels d'enquête EC 2 : Concepts et outils d'analyse de l'éducation EC 3 : Concepts et outils d'analyse de la culture	12		2	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
			2	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
			2	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 2C : Professionnalisation EC 1 : Anglais EC 2 : Projet tuteuré	12		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	O	
			4,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS DROIT ET ADMINISTRATION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL Option Administration du Secteur Social

SEMESTRE 3	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance	
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 3A : Acteurs du secteur sanitaire et social EC 1 : L'organisation sanitaire EC 2 : Les acteurs du secteur social EC 3 : Les acteurs du secteur social – Etudes de cas EC 4 : Droit des marchés publics et des concessions	12	1,5 1,5 1,5 1,5	EvT EvT EvC EvT		1 1 2 1	E E E/O E	1h 3h 1h	1 1 1 1	E E M E	1h 3h 1h	Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
UE 3B : Gestion du secteur social EC 1 : L'intervention sociale : histoire, sociologie et organisation EC 2 : Psychosociologie du travail	6	1,5 1,5	EvT EvC		1 2	E E/O	1h 	1 1	E M	1h 		
UE 3C : Outils de professionnalisation EC 1 : Anglais EC 2 : Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur social EC 3 : Techniques d'enquêtes EC 4 : Note de synthèse	12	1,5 1,5 1,5 1,5	EvC EvC EvC EvC		2 2 2 2	E/O E/O E/O E/O	 	1 1 1 1	O M M M	 		

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS DROIT ET ADMINISTRATION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL Option Administration du Secteur Social

SEMESTRE 4	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences																			
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance											
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.									
UE 4A : Action des collectivités publiques EC 1 : Droit et pratique des services publics EC 2 : Gestion des ressources humaines EC 3 : Gestion des ressources humaines – Etudes de cas	6																					
UE 4B : Insertion, famille, dépendance et action publique EC 1 : Enfance, famille et action publique EC 2 : Handicap, vieillesse et action publique EC 3 : Approche social du handicap et de la vieillesse EC 4 : Exclusion, insertion et action publique	12																					Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)
UE 4C : Recherche et pratique professionnelle EC 1 : Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur social EC 2 : Communication orale dans le secteur social EC 3 : Stage et rapport de stage ou mémoire	12																					

A : voir tableau des stages

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS DROIT ET ADMINISTRATION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL Option Administration des Etablissements de Santé

SEMESTRE 3	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3A : Acteurs du secteur sanitaire et social EC 1 : L'organisation sanitaire EC 2 : Les acteurs du secteur social EC 3 : Droit des marchés publics et des concessions	9	1,5 1,5 1,5	EvT EvT EvT		1 1 1	E E E	1h 1h 1h	1 1 1	E E E	1h 1h 1h	Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)		
UE 3B : Administration des établissements sanitaires EC 1 : Les établissements de santé EC 2 : Financement des établissements de santé EC 3 : Responsabilité des établissements	9	1,5 1,5 1,5	EvT EvT EvC		1 1 2	E E E/O	3h 1h	1 1 1	E E M	3h 1h			
UE 3C : Outils de professionnalisation EC 1 : Note de synthèse EC 2 : Anglais EC 3 : Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur sanitaire EC 4 : Techniques d'enquêtes	12	1,5 1,5 1,5 1,5	EvC EvC EvC EvC		2 2 2 2	E/O E/O E/O E/O		1 1 1 1	M O M M				

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS DROIT ET ADMINISTRATION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL Option Administration des Etablissements de Santé

SEMESTRE 4	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4A : Action des collectivités publiques EC 1 : Droit et pratique des services publics EC 2 : Gestion des ressources humaines EC 3 : Gestion des ressources humaines – Etudes de cas	6	1 1 1	EvT EvT EvC		1 1 2	E E E/O	1h 1h	1 1 1	E E M	1h 1h	Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)		
UE 4B : Action de l'Etat EC 1 : Etat et établissements de santé EC 2 : Handicap, vieillesse et action publique EC 3 : Approche sanitaire du handicap et de la vieillesse EC 4 : Droits et devoirs des patients et des praticiens	12	1,5 1,5 1,5 1,5	EvC EvT EvC EvC		2 1 2 2	E/O E E/O E/O	3h	1 1 1 1	M E M M	3h			
UE 4C : Recherche et pratique professionnelle EC 1 : Communication orale dans le secteur sanitaire EC 2 : Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur sanitaire EC 3 : Stage et rapport de stage ou mémoire	12	1,5 1,5 3	EvC EvC EvT		2 2 1	E/O E/O A		1 1	M M				

A : Voir tableau des stages

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS DROIT ET ADMINISTRATION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL Option Management et Administration du Secteur Social

SEMESTRE 3	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences								
			Evaluation initiale				RSE			2nde chance	
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.
UE 3A : Acteurs du secteur sanitaire et social EC 1 : L'organisation sanitaire EC 2 : Les acteurs du secteur social EC 3 : Les acteurs du secteur social – études de cas EC 4 : Droit des marchés publics et des concessions	12	1,5 1,5 1,5 1,5	EvT EvT EvC EvT		1 1 2 1	E E E/O E	1h 3h 1h	1 1 1 1	E E M E	1h 3h 1h	Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)
UE 3B : Gestion du secteur social EC 1 : L'intervention sociale : histoire, sociologie et organisation EC 2 : Psychosociologie du travail	6	1,5 1,5	EvT EvC		1 2	E E/O	1h 	1 1	E M	1h 	
UE 3C : Outils de professionnalisation EC 1 : Anglais EC 2 : Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 1	12	1,5 4,5	EvC EvC		2 2	E/O E/O	 	1 1	O M	 	

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS DROIT ET ADMINISTRATION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL Option Management et Administration du Secteur Social

SEMESTRE 4	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4A : Action des collectivités publiques EC 1 : Droit et pratique des services publics	3	1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)		
UE 4B : Insertion, famille, dépendance et action publique EC 1 : Enfance, famille et action publique	18	3	EvC		2	E/O		1	M				
EC 2 : Handicap, vieillesse et action publique		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h			
EC 3 : Approche social du handicap et de la vieillesse		3	EvC		2	E/O		1	M				
EC 4 : Exclusion, insertion et action publique		1,5	EvC		2	E/O		1	M				
UE 4C : Outils de professionnalisation EC 1 : Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 2	9	4,5	EvC		2	E/O		1	M				

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS DROIT ET ADMINISTRATION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL Option Management et Administration des Etablissements de Santé

SEMESTRE 4	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
			Evaluation initiale					RSE			2nde chance	
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 4A : Action des collectivités publiques EC 1 : Droit et pratique des services publics	3	1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
UE 4B : Action de l'Etat EC 1 : Etat et établissements de santé	18	3	EvC		2	E/O	3h	1	M	3h		
EC 2 : Handicap, vieillesse et action publique		1,5	EvT		1	E		1	E			
EC 3 : Approche sanitaire du handicap et de la vieillesse		3	EvC		2	E/O		1	M			
EC 4 : Droits et devoirs des patients et des praticiens		1,5	EvC		2	E/O		1	M			
UE 4C : Outils de professionnalisation EC 1 : Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 2	9	4,5	EvC		2	E/O		1	M			